

Le Président,

**Communication du Président du Conseil Régional  
à la Séance Plénière  
Réunion des 20 et 21 juin 2013  
Développement économique : aides mises en œuvre sur  
le territoire régional au cours de l'année 2012**

**I - CONTEXTE GENERAL**

Le rapport de politique économique, adopté par l'Assemblée régionale le 22 octobre 1993 (DAP n° 93.03.03) prévoit d'instituer une procédure d'information sur les aides économiques dans un souci de transparence.

Par ailleurs, la loi du 13 août 2004 précise que la Région est chargée d'établir un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire, au cours de l'année civile, par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Aussi, je vous prie de trouver ci-après une communication récapitulant les aides accordées aux entreprises, aux artisans, aux agriculteurs et aux acteurs du tourisme pour l'année 2012 concernant les décisions prises par :

- le Conseil régional du Centre,
- les autres collectivités territoriales et leurs groupements,
- les structures fortement soutenues par la Région.

Ce rapport s'articule autour de 3 parties :

- la première permet de replacer le cadre législatif de ce document,
- la seconde correspond aux aides mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités locales,
- la troisième présente les résultats de la mesure « aider à la création de 10 000 emplois non délocalisables » sur le territoire régional, telle que décidée en Séance plénière du 29 septembre 2011.

Sur les 1 814 bénéficiaires d'une aide économique en 2012, 75 % l'ont reçue de la Région qui reste le 1<sup>er</sup> intervenant en matière de développement économique.

On note, toutefois, une baisse du montant des aides et des bénéficiaires qui s'explique principalement par la non reconduction des mesures exceptionnelles d'urgence en agriculture, liée à la nouvelle politique mise en œuvre et d'une baisse des demandes d'aides dans le secteur de l'artisanat.

Cependant, toutes politiques confondues on notera la forte hausse des emplois aidés par des financements régionaux (6 218 emplois directs contre 4 678 en 2011), notamment à travers CAP'Asso et les plateformes d'initiative locale.

**II - PROPOSITION DU PRESIDENT**

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

François BONNEAU

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LES AIDES ECONOMIQUES MISES EN ŒUVRE  
SUR LE TERRITOIRE REGIONAL  
PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
ET LEURS GROUPEMENTS**

ANNEE 2012

**PREAMBULE \_\_\_\_\_ 3**

**1 LE CADRE LEGISLATIF \_\_\_\_\_ 3**

1.1	La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	3
1.2	Les obligations communautaires	3
1.2.1	Rappel des obligations communautaires	3
1.2.2	Risques en cas de non transmission	4
1.3	Le rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional	4

**2 LE RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES EN 2012 \_\_\_\_\_ 5**

2.1	Analyse globale	5
2.2	Analyse des différents régimes d'aide par finalité	7
2.2.1	Aides à finalité régionale (AFR)	7
2.2.2	Aides à finalité PME	8
2.2.3	Aides à finalité recherche et développement industriel (RDI)	8
2.2.4	Aides de minimis	8
2.3	Analyse par type de collectivités	9
2.3.1	Les départements	9
2.3.2	Les agglomérations	10
2.3.3	Les Communautés de Communes	11
2.3.4	La région Centre	11
2.3.4.1	Les différentes aides par secteur d'activité	11
2.3.4.2	Le FEDER	23
2.3.4.3	Le FEADER	23
2.3.4.4	Les différentes structures de développement économique régionales	24

**3 EVALUATION MESURE « AIDER A LA CREATION DE 10 000 EMPLOIS NON DELOCALISABLES \_\_\_\_\_ 32**

ANNEXE I Récapitulatif des aides accordées par les différentes collectivités \_\_\_\_\_ 36

ANNEXE II Les aides régionales \_\_\_\_\_ 44

# PREAMBULE

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Centre coordonne le recensement des aides économiques accordées sur son territoire.

En effet, la Région est tenue de transmettre avant le 30 juin au Préfet, un rapport annuel recensant les aides mises en œuvre sur le territoire régional, par l'ensemble des collectivités territoriales, au cours de l'année et d'en évaluer également les conséquences économiques et sociales.

## **1 LE CADRE LEGISLATIF**

### ***1.1 La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales***

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a assigné l'obligation aux Régions, au titre de leur rôle de coordination en matière de développement économique, d'établir un rapport annuel recensant et évaluant en terme de politique publique les aides et régimes d'aides mis en œuvre sur leur territoire au cours de l'année civile par les collectivités locales et leurs groupements.

Le rôle de chef de file de la Région est clairement affiché dans l'article L 1511-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 13 août 2004 : « La Région coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements, sous réserve des missions incombant à l'Etat ».

En conséquence, c'est à la Région que revient la responsabilité d'établir un bilan annuel quantitatif et qualitatif des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire. Trois circulaires en date du 3 juillet 2006, du 7 janvier 2008 et du 12 février 2009 précisent la mise en application de la loi du 13 août 2004 et notamment les modalités d'élaboration du rapport annuel. La DGCL fournit à cet effet un modèle de tableau.

### ***1.2 Les obligations communautaires***

Ce rapport annuel répond à deux préoccupations énoncées par la loi du 13 août 2004 :

- permettre à l'Etat membre de remplir ses obligations communautaires,
- permettre d'évaluer la politique de développement économique menée par la région puisqu'il doit contenir une évaluation des conséquences économiques et sociales des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional.

#### **1.2.1 Rappel des obligations communautaires**

Dans son règlement (CE) n° 659/1999 du 22 mars 1999, la Commission européenne a fixé pour chaque Etat membre de fournir avant le 30 juin de chaque année un rapport recensant la totalité des aides allouées aux entreprises aux cours de l'année précédente.

Cette obligation a pour objectif de permettre à la Commission de s'assurer que ses décisions ont effectivement été respectées et de faciliter la coopération entre la Commission et les Etats membres aux fins de l'examen permanent des régimes d'aides existants.

### **1.2.2 Risques en cas de non transmission**

L'ensemble des règlements d'exemption par catégorie prévoit que les Etats membres rédigent un rapport sur leur application au cours de chaque année civile au cours de laquelle ils sont applicables. Par ailleurs, chaque décision de la Commission approuvant un régime notifié est assortie en contrepartie de l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de ce régime.

La commission établit donc un tableau de bord, prévu au règlement n° 659/1999 de la Commission, qui synthétise l'ensemble des décisions d'autorisations de la Commission : régimes exemptés et notifiés.

Si en contrepartie de l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de ces régimes n'est pas satisfaite, la Commission se réserve alors le droit d'interdire le recours à ce régime d'aide et en conséquence le droit d'octroyer des aides.

Enfin le défaut d'information de la Commission européenne prive l'Etat membre de la possibilité d'utiliser la procédure de notification simplifiée en cas de modification des régimes d'aides concernés.

### **1.3 Le rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional**

La Région Centre a sollicité, fin 2012, les collectivités territoriales régionales et leurs groupements, à savoir :

↳ Les six Départements :

- Cher,
- Eure-et-Loir,
- Indre,
- Indre-et-Loire,
- Loir-et-Cher,
- Loiret.

↳ Les huit Communautés d'agglomération :

- Cher : Bourges Plus,
- Eure-et-Loir : Chartres Métropole et Dreux agglomération,
- Indre : la Communauté d'agglomération Castelroussine,
- Indre-et-Loire : Tour(s) Plus,
- Loir-et-Cher : Agglopolys,
- Loiret : La Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing et la Communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire.

↳ Les 16 Communautés de communes avec lesquelles la Région a signé une convention pour la mise en œuvre d'un dispositif d'aide directe aux petites entreprises et autorisées à les attribuer :

- Communauté de Communes Cher-Sologne
- Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher
- Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine
- Communauté de Communes de Val d'Amboise
- Communauté de Communes des Deux Rives
- Communauté de Communes des Portes du Perche
- Communauté de Communes Des Trois Rivières
- Communauté de Communes du Bonnevalais

- Communauté de Communes du Castelrenaudais
- Communauté de Communes du Cher à la Loire
- Communauté de Communes du Dunois
- Communauté de Communes du Perche
- Communauté de Communes du Perche Senonchois
- Communauté de Communes du Perche-Gouët
- Communauté de Communes Plaines et Vallées Dunoises
- Communauté de Communes Touraine Nord Ouest

## 2 LE RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES EN 2012

Il est important de préciser que la méthodologie pour la collecte des informations reste identique depuis le 1<sup>er</sup> bilan établi en 2006. Les collectivités territoriales et leurs groupements ont été sollicités par courrier, accompagné des tableaux pré-établis par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), en décembre 2012.

La compilation des données est réalisée par la Direction Générale Innovation, Développement Economique, Recherche (DGIDER) du Conseil régional.

Par ailleurs, les montants inscrits dans les différents tableaux présentés, correspondent aux dépenses engagées au cours de l'année 2012. Dans un souci de cohérence, cette méthode ayant été adoptée en 2006 est maintenue d'année en année pour faciliter les comparaisons.

### 2.1 Analyse globale

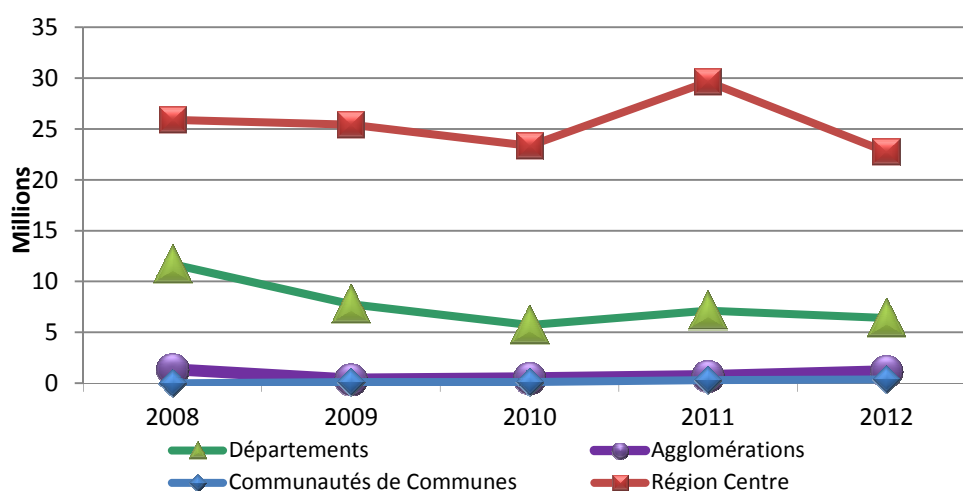
Le taux de réponse est de 100 % pour les Départements et les Communautés d'Agglomération. 12 Communautés de Communes ont répondu.

L'ensemble des données collectées a été synthétisé conformément aux tableaux fournis par la DGCL et sont joints en annexe I. Par souci de simplification n'ont été conservées dans les tableaux que les lignes utilisées par les différentes collectivités.

Le poids de la Région Centre dans l'activité économique régionale reste indéniable, avec un engagement de **22 736 522,65 €** hors Fonds européens pour 2012 et **1 362** bénéficiaires aidés comme le démontre le tableau ci-après.

En 2012, les collectivités locales ont engagé **30 676 384,69 €** d'aides économiques (hors Fonds européens). L'intervention de ces collectivités est souvent liée à des aides accordées initialement par la Région.

#### Evolution des aides engagées par type de collectivités (hors Fonds européens)



## 2012 - Répartition des aides accordées par les collectivités

Collectivité	Montant engagé en €		Nombre de bénéficiaires	
<b>Région Centre</b>	<b>22 736 522,65</b>	<b>74,12%</b>	<b>1 362</b>	<b>75,08%</b>
<b>Départements</b>				
Conseil général 18	1 391 582,00	4,54%	108	5,95%
Conseil général 28	586 458,00	1,91%	37	2,04%
Conseil général 36	1 071 644,00	3,49%	32	1,76%
Conseil général 37	1 026 846,50	3,35%	30	1,65%
Conseil général 41	920 045,00	3,00%	37	2,04%
Conseil général 45	1 401 582,22	4,57%	72	3,97%
<b>TOTAL Département</b>	<b>6 398 157,72</b>	<b>20,86%</b>	<b>316</b>	<b>17,42%</b>
<b>Agglomérations</b>				
Bourges Plus	80 000,00	0,26%	1	0,06%
Chartres Développement	22 168,75	0,07%	1	0,06%
Dreux Métropole	263 610,00	0,86%	8	0,44%
Castelroussine	61 000,00	0,20%	3	0,17%
Tour(s) Plus	28 287,50	0,09%	9	0,50%
Agglopolys	370 000,00	1,21%	12	0,66%
Montargoise et Rives du Loing	158 435,00	0,52%	7	0,39%
Orléans Val de Loire	197 000,00	0,64%	3	0,17%
<b>TOTAL Agglomérations</b>	<b>1 180 501,25</b>	<b>3,85%</b>	<b>44</b>	<b>2,43%</b>
<b>Communauté de communes</b>				
Dunois (28)	15 440,00	0,05%	9	0,50%
Plaines et Vallées Dunoises (28)	3 000,00	0,01%	1	0,06%
Les 3 Rivières (28)	1 856,00	0,01%	1	0,06%
Perche Senonchois (28)	1 982,00	0,01%	1	0,06%
Perche (28)	7 846,00	0,03%	3	0,17%
Castelrenaudais (37)	13 342,90	0,04%	6	0,33%
Des Deux Rives (37)	10 619,50	0,03%	4	0,22%
Bléré Val de Cher (37)	58 480,00	0,19%	16	0,88%
Touraine Nord Ouest (37)	37 880,67	0,12%	15	0,83%
Val d'Amboise (37)	60 629,00	0,20%	15	0,83%
Cher-Sologne (41)	129 023,00	0,42%	13	0,72%
Cher à la Loire (41)	21 104,00	0,07%	8	0,44%
<b>TOTAL Communauté de communes</b>	<b>361 203,07</b>	<b>1,18%</b>	<b>92</b>	<b>5,07%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 676 384,69</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 814</b>	<b>100,00%</b>

## Aides accordées de 2008 à 2012 par les Collectivités

COLLECTIVITES	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
<b>Région Centre</b>	<b>25 895 466,00</b>	<b>25 419 557,00</b>	<b>23 349 480,00</b>	<b>29 636 067,58</b>	<b>22 736 522,65</b>	<b>127 037 093,23</b>
Conseil général 18	2 632 007,00	1 391 196,00	1 091 438,00	1 181 718,00	1 391 582,00	7 687 941,00
Conseil général 28	924 998,00	1 282 472,00	852 012,00	1 128 840,00	586 458,00	4 774 780,00
Conseil général 36	476 250,00	1 205 777,00	561 461,00	1 226 439,00	1 071 644,00	4 541 571,00
Conseil général 37	2 512 701,00	750 927,00	95 350,00	718 956,00	1 026 846,50	5 104 780,50
Conseil général 41	2 708 467,00	1 507 818,00	1 052 474,00	715 675,18	920 045,00	6 904 479,18
Conseil général 45	2 443 709,00	1 638 531,00	2 049 277,00	2 148 688,00	1 401 582,22	9 681 787,22
<b>Départements</b>	<b>11 698 132,00</b>	<b>7 776 721,00</b>	<b>5 702 012,00</b>	<b>7 120 316,18</b>	<b>6 398 157,72</b>	<b>38 695 338,90</b>
Bourges Plus	204 300,00	178 000,00	95 890,00	216 800,00	80 000,00	774 990,00
Chartres Développement	200 000,00			37 166,00	22 168,75	259 334,75
Dreux Métropole	223 640,00		201 546,00	182 160,00	263 610,00	870 956,00
Agglomération Castelroussine	59 000,00	41 427,00	5 500,00	25 500,00	61 000,00	192 427,00
Tour(s) Plus	0,00		4 500,00	19 147,25	28 287,50	51 934,75
Agglopolys	306 350,00			95 000,00	370 000,00	771 350,00
Agglomération Montargoise et Rives du Loing	100 000,00	15 500,00	30 000,00	144 000,00	158 435,00	447 935,00
Agglomération Orléans-Val de Loire	280 972,00	126 000,00	163 800,00		197 000,00	767 772,00
<b>Agglomérations</b>	<b>1 374 262,00</b>	<b>360 927,00</b>	<b>501 236,00</b>	<b>719 773,25</b>	<b>1 180 501,25</b>	<b>4 136 699,50</b>
Dunois (28)				54 015,00	15 440,00	69 455,00
Plaines et Vallées Dunoises (28)			32 560,00	3 000,00	3 000,00	38 560,00
Les 3 Rivières (28)			5 000,00	1 789,00	1 856,00	8 645,00
Perche Senonchois (28)			2 894,00	1 560,00	1 982,00	6 436,00
Perche (28)			7 945,00	7 980,00	7 846,00	23 771,00
Communauté de Communes du Bonnevalais			7 500,00			7 500,00
Castelrenaudais (37)			14 338,00	19 176,83	13 342,90	46 857,73
Des Deux Rives (37)					10 619,50	10 619,50
Bléré Val de Cher (37)			44 241,00	41 680,00	58 480,00	144 401,00
Touraine Nord Ouest (37)				58 846,71	37 880,67	96 727,38
Val d'Amboise (37)		128 141,00		55 938,00	60 629,00	244 708,00
Cher-Sologne (41)				47 218,11	129 023,00	176 241,11
Cher à la Loire (41)				3 705,00	21 104,00	24 809,00
<b>Communautés de Communes</b>	<b>0,00</b>	<b>128 141,00</b>	<b>114 478,00</b>	<b>294 908,65</b>	<b>361 203,07</b>	<b>898 730,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 967 860,00</b>	<b>33 685 346,00</b>	<b>29 667 206,00</b>	<b>37 771 065,66</b>	<b>30 676 384,69</b>	<b>170 767 862,35</b>

## 2.2 Analyse des différents régimes d'aide par finalité

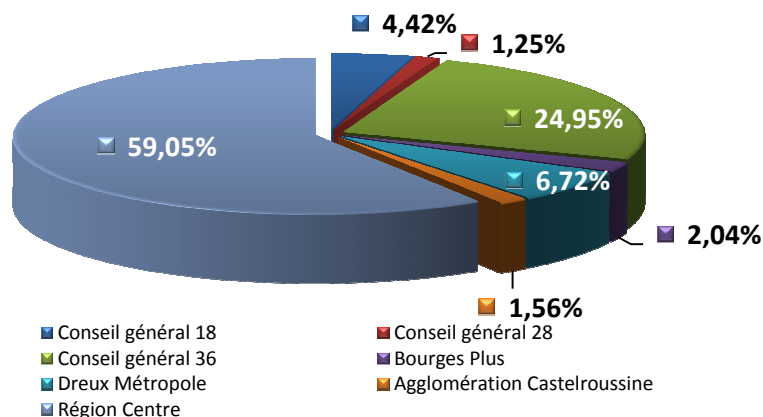
Le tableau, ci-après, présente l'implication des différentes collectivités dans chacun des régimes d'aides.

COLLECTIVITES	Minimis	AFR	PME	RDI	Format°	Agriculture	Agro-alimentaire	TOTAL
Région Centre	8 440 492,36	2 315 512,00	1 826 227,00	3 235 377,45	76 458,00	6 842 455,84		22 736 522,65
<b>Départements</b>								
Cher	83 837,00	173 447,00	609 800,00	140 000,00		384 498,00		1 391 582,00
Eure-et-Loir	327 958,00	49 000,00	44 500,00	165 000,00				586 458,00
Indre		978 452,00	38 190,00	55 002,00				1 071 644,00
Indre-et-Loire			766 846,50	260 000,00				1 026 846,50
Loir-et-Cher	600 026,00			208 000,00			112 019,00	920 045,00
Loiret	646 291,22		388 591,00	366 700,00				1 401 582,22
<b>Agglomérations</b>								
Bourges Plus		80 000,00						80 000,00
Chartres Développement				22 168,75				22 168,75
Dreux Métropole		263 610,00						263 610,00
Agglomération Castelroussine		61 000,00						61 000,00
Tour(s) Plus	28 287,50							28 287,50
Agglopolys	370 000,00							370 000,00
Montargoise et Rives du Loing	158 435,00							158 435,00
Orléans Val de Loire			197 000,00					197 000,00
<b>Communauté de communes</b>								
Dunois (28)	15 440,00							15 440,00
Plaines et Vallées Dunoises (28)	3 000,00							3 000,00
Les 3 Rivières (28)	1 856,00							1 856,00
Perche Senonchois (28)	1 982,00							1 982,00
Perche (28)	7 846,00							7 846,00
Castelrenaudais (37)	13 342,90							13 342,90
Des Deux Rives (37)	10 619,50							10 619,50
Bléré Val de Cher (37)	58 480,00							58 480,00
Touraine Nord Ouest (37)	37 880,67							37 880,67
Val d'Amboise (37)	60 629,00							60 629,00
Cher-Sologne (41)	129 023,00							129 023,00
Cher à la Loire (41)	21 104,00							21 104,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 016 530,15</b>	<b>3 921 021,00</b>	<b>3 871 154,50</b>	<b>4 452 248,20</b>	<b>76 458,00</b>	<b>7 226 953,84</b>	<b>112 019,00</b>	<b>30 676 384,69</b>

### 2.2.1 Aides à finalité régionale (AFR)

La Région Centre a engagé **2 315 512 €** et le Conseil général de l'Indre **978 452,00 €** d'aides à finalité régionale, notamment par le biais d'aide à l'investissement immobilier.

#### Répartition des aides à finalité régionale en 2012

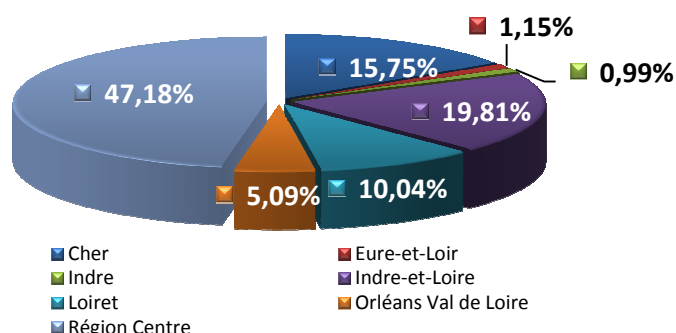




## 2.2.2 Aides à finalité PME

La Région Centre est le principal financeur des aides à finalité PME, suivie par les Conseils généraux d'Indre-et-Loire et du Cher.

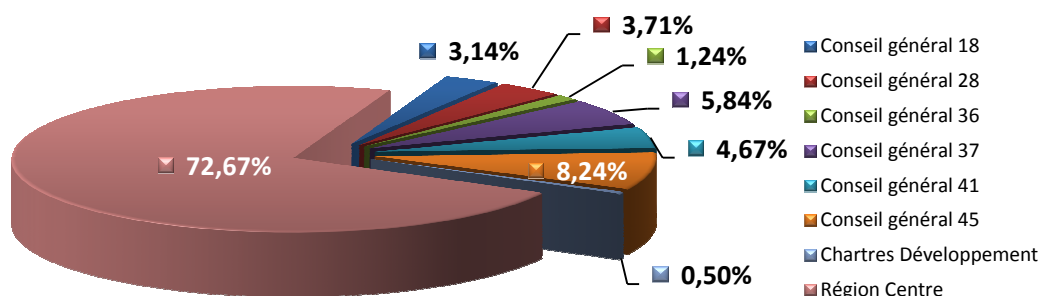
### Répartition des aides à finalité PME en 2012



## 2.2.3 Aides à finalité recherche et développement industriel (RDI)

Les collectivités territoriales très impliquées dans le domaine de la RDI ont engagé en 2012, **4 452 248,20 €** et soutenu 70 projets.

### Répartition des aides à finalité RDI en 2012



## 2.2.4 Aides de minimis

Les aides de minimis représentent **35,91 %** des aides engagées par les différentes collectivités avec un total de **11 016 530,15 €** et 643 bénéficiaires aidés.

Collectivités	Montants	Bénéficiaires
Cher	83 837,00	13
Eure-et-Loir	327 958,00	28
Loir-et-Cher	600 026,00	27
Loiret	646 291,22	22
Tour(s) Plus	28 287,50	9
Agglopolys	370 000,00	12
Montargoise et Rives du Loing	158 435,00	7
Dunois (28)	15 440,00	9
Plaines et Vallées Dunoises (28)	3 000,00	1
Les 3 Rivières (28)	1 856,00	1
Perche Senonchois (28)	1 982,00	1
Perche (28)	7 846,00	3
Castelrenaudais (37)	13 342,90	6
Des Deux Rives (37)	10 619,50	4
Bléré Val de Cher (37)	58 480,00	16
Touraine Nord Ouest (37)	37 880,67	15
Val d'Amboise (37)	60 629,00	15
Cher-Sologne (41)	129 023,00	13
Cher à la Loire (41)	21 104,00	8
Région Centre	8 440 492,36	433
<b>TOTAL</b>	<b>11 016 530,15</b>	<b>643</b>

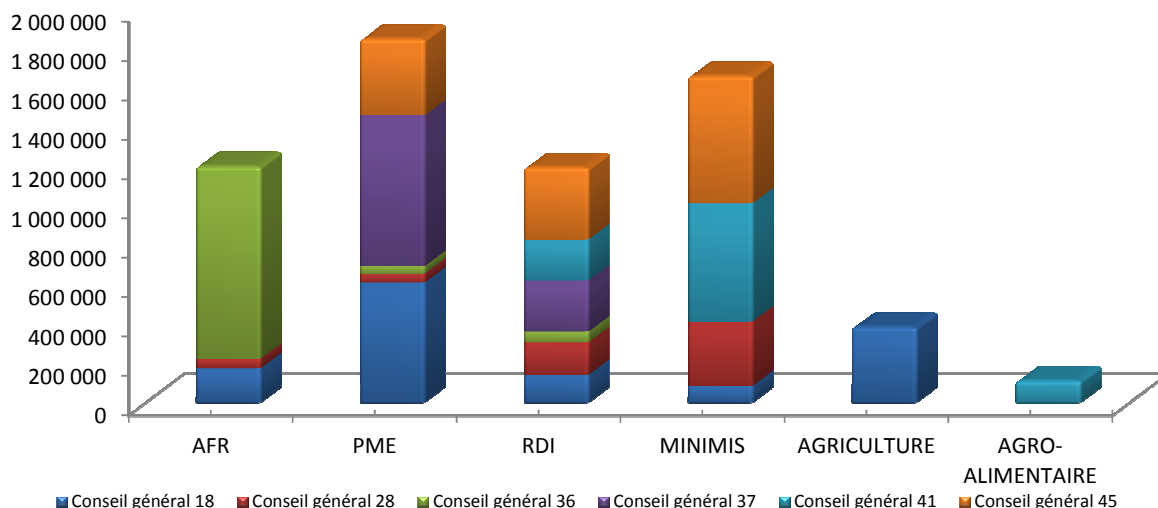
## 2.3 Analyse par type de collectivités

### 2.3.1 Les Départements

En 2012, les Départements ont engagé **6 398 157,72 €** et soutenu 316 bénéficiaires.

La ventilation par régime d'aide fait apparaître que les interventions départementales sont très ciblées (6 régimes d'aides concernés).

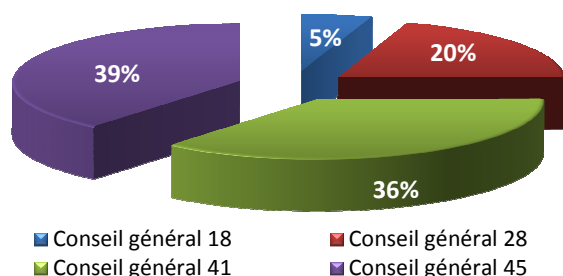
### Ventilation des aides par régime en 2012



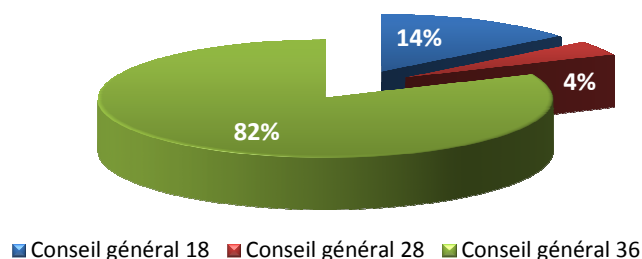
### Aides départementales par régime d'aide

COLLECTIVITES	AFR	PME	RDI	MINIMIS	AGRICULTURE	AGRO-ALIMENTAIRE	TOTAL
Conseil général 18	173 447,00	609 800,00	140 000,00	83 837,00	384 498,00		1 391 582,00
Conseil général 28	49 000,00	44 500,00	165 000,00	327 958,00			586 458,00
Conseil général 36	978 452,00	38 190,00	55 002,00				1 071 644,00
Conseil général 37		766 846,50	260 000,00				1 026 846,50
Conseil général 41			208 000,00	600 026,00		112 019,00	920 045,00
Conseil général 45		388 591,00	366 700,00	646 291,22			1 401 582,22
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 899,00</b>	<b>1 847 927,50</b>	<b>1 194 702,00</b>	<b>1 658 112,22</b>	<b>384 498,00</b>	<b>112 019,00</b>	<b>6 398 157,72</b>

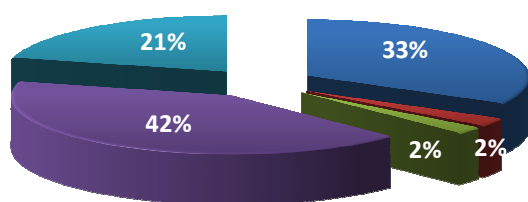
### Aides de Minimis



### Aides à Finalité Régionale (AFR)

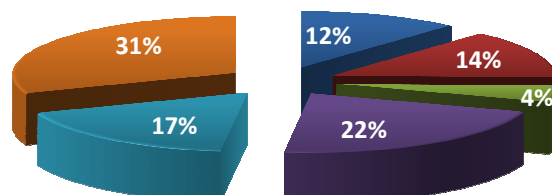


## Aides aux PME



■ Conseil général 18 ■ Conseil général 28 ■ Conseil général 36  
 ■ Conseil général 37 ■ Conseil général 45

## Recherche et Développement Industriel (RDI)



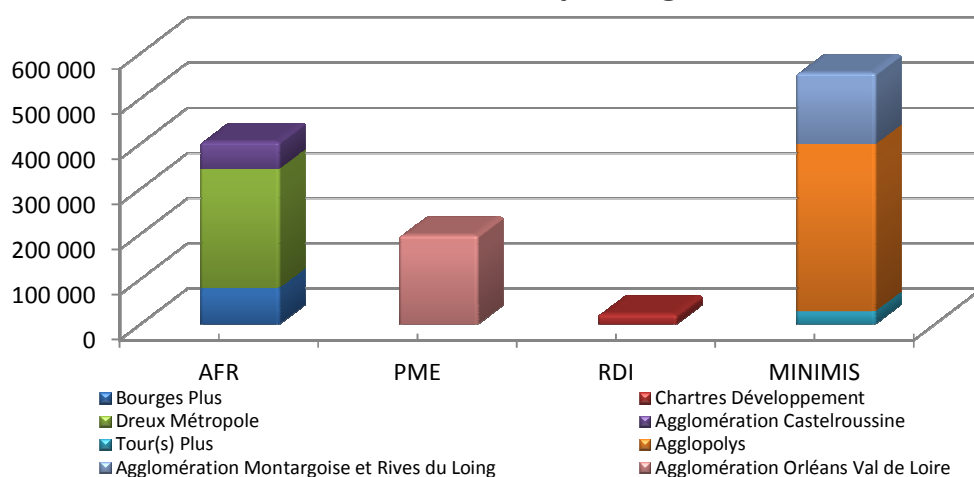
■ Conseil général 18 ■ Conseil général 28 ■ Conseil général 36  
 ■ Conseil général 37 ■ Conseil général 41 ■ Conseil général 45

Globalement, les interventions départementales concernent des aides à l'investissement immobilier, à l'innovation, à la recherche et au tourisme.

### 2.3.2 Les Agglomérations

En 2012, les Agglomérations ont engagé **1 180 501,25 €** et ont ainsi soutenu 44 bénéficiaires, principalement dans le cadre des aides à finalité régionale, PME et de minimis.

### Ventilation des aides par régime en 2012



### Aides des agglomérations par régime d'aide

COLLECTIVITES	AFR	PME	RDI	MINIMIS	TOTAL
Bourges Plus	80 000,00				80 000,00
Chartres Développement			22 168,75		22 168,75
Dreux Métropole	263 610,00				263 610,00
Agglomération Castelroussine	61 000,00				61 000,00
Tour(s) Plus				28 287,50	28 287,50
Agglopolys				370 000,00	370 000,00
Agglomération Montargoise et Rives du Loing				158 435,00	158 435,00
Agglomération Orléans Val de Loire		197 000,00			197 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>404 610,00</b>	<b>197 000,00</b>	<b>22 168,75</b>	<b>556 722,50</b>	<b>1 180 501,25</b>

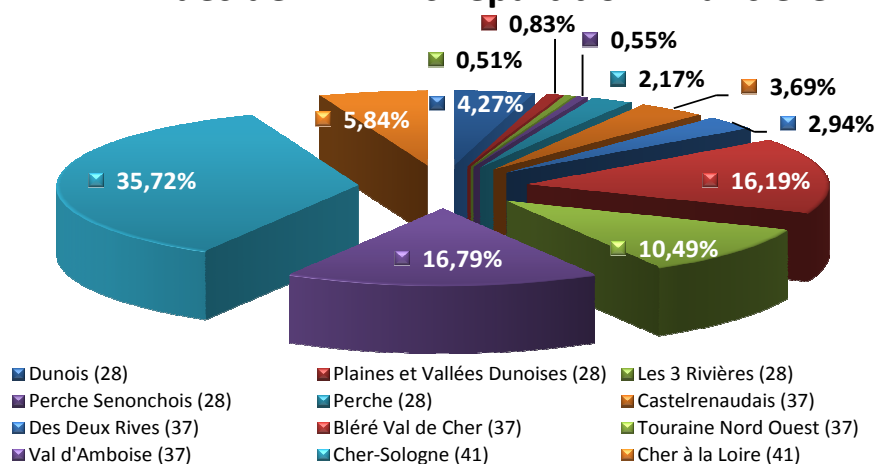
### 2.3.3 Les Communautés de Communes

Les communautés de communes ont mis en place des dispositifs qui visent à attribuer des aides directes aux petites entreprises en complémentarité de l'ensemble des actions menées par la région Centre. Ainsi, les Communautés de Communes :

- Perche et Perche Senonchois ont financés 4 projets dans le cadre du dispositif «Perche Ambition»,
- Trois Rivières, Dunois et Plaines et Vallées Dunoises ont financé 11 projets dans le cadre du dispositif «AUDACE»,
- Castelrenaudais a financé 6 projets au titre du dispositif «Renaudais Création Développement»,
- Bléré-Val de Cher a financé 15 projets au titre du dispositif «BVC Développement» et 1 projet au titre du dispositif « BVC Immobilier »,
- Touraine Nord Ouest a financé 15 projets au titre du dispositif « TNO Création Développement »,
- Val d'Amboise a financé 13 projets au titre du dispositif « APEVA » et 2 projets d'immobilier d'entreprise
- Cher-Sologne a financé 11 projets au titre du dispositif « Cher Sologne Développement », 1 projet d'immobilier et 1 projet d'aide aux exploitations agricoles,
- Cher à la Loire a financé 1 projet d'investissement d'entreprise et 7 au titre du dispositif « Aides de Touraine Développement »,
- Deux Rivières a financé 4 projets au titre du dispositif « ACA2R ».

En 2012, les Communautés de Communes ont engagées **361 203,07 €** et soutenu 92 bénéficiaires, relevant du régime de minimis.

#### Aides de Minimis répartition financière



### 2.3.4 La région Centre

Les tableaux détaillant les différents régimes d'aide sont présentés en annexe II.

#### 2.3.4.1 Les différentes aides par secteur d'activité

##### 2.3.4.1.1 L'industrie

Depuis le 23 mars 2006 (DAP n°06.01.01), les dispositifs d'appui aux entreprises ont été optimisés, notamment dans le secteur de l'industrie avec les différents Contrats d'appui aux projets, dont le cadre d'intervention a été révisé le 12 octobre 2007 (07.08.42), le 20 février 2009 (09.02.37), le 10 décembre 2010 (10.10.31.83), le 8 juillet 2011 (11.07.31.87) et le 17 février 2012 (12.02.31.89), pour simplifier et dématérialiser les dispositifs.

Il faut distinguer :

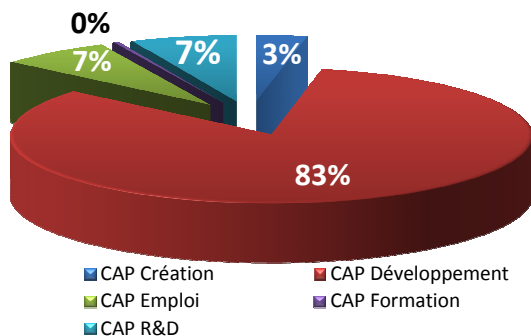
- Le CAP Création Centre qui soutient les projets de création des entreprises en renforçant leur capacité financière,
- Le CAP Emploi Centre qui a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire régional pour des projets de développement de reprise d'entreprises, ou d'implantation, en soutenant la création et le développement de l'emploi,
- Le CAP Développement Transmission Centre, qui permet d'accompagner les entreprises régionales dans leurs programmes d'investissements matériels et immobiliers, d'innovation et de développement à l'international,
- Le CAP Recherche et Développement Centre, qui vient promouvoir les programmes de R&D dans les entreprises,
- Le CAP Formation Centre, dont l'objet est de répondre aux besoins d'investissement en formation des entreprises qui se créent, s'implantent ou se développent en créant des emplois.

**317** bénéficiaires aidés en 2012 pour un montant global voté de **11 259 324,81 €** qui se répartit de la manière suivante :

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP Création	407 000,00	10
CAP Développement	5 401 078,36	263
CAP Emploi	2 696 000,00	22
CAP Formation	76 458,00	1
CAP R&D	2 678 788,45	21
<b>TOTAL</b>	<b>11 259 324,81</b>	<b>317</b>

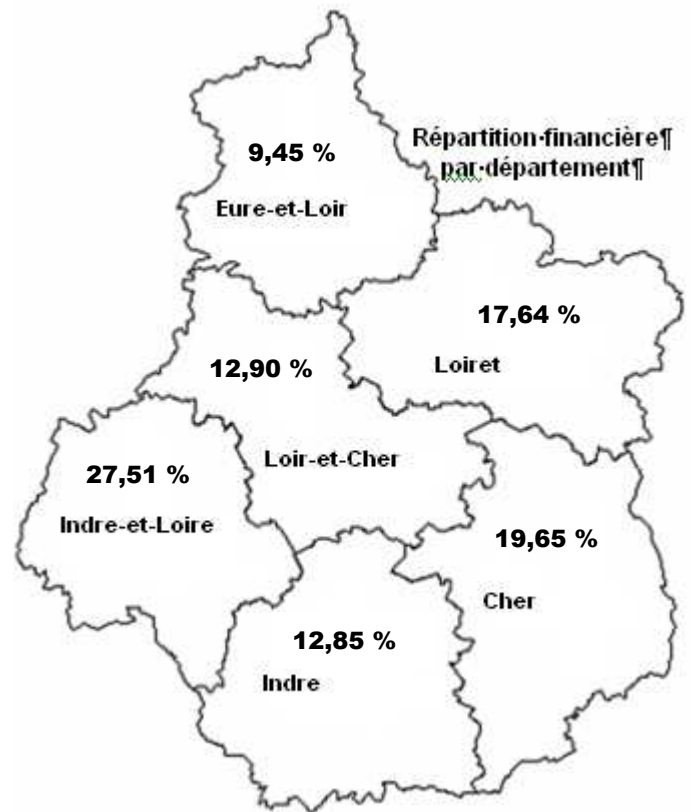
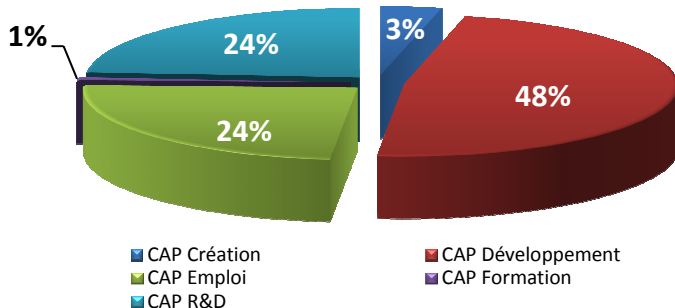
### INDUSTRIE

#### Répartition des dossiers par aides en 2012

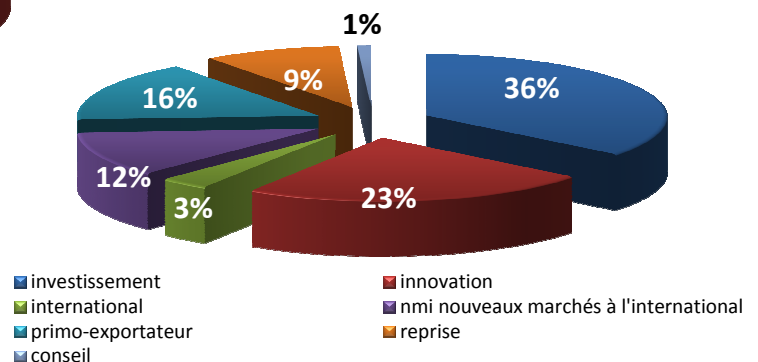


### INDUSTRIE

#### Répartition financière des aides en 2012 par nature



#### CAP DEVELOPPEMENT CENTRE Répartition financière par volet



### 2.3.4.1.2 L'artisanat

L'intervention de la Région en faveur de l'Artisanat a fait l'objet d'une refonte en mai 2011. Deux nouveaux outils sont aujourd'hui proposés aux entreprises :

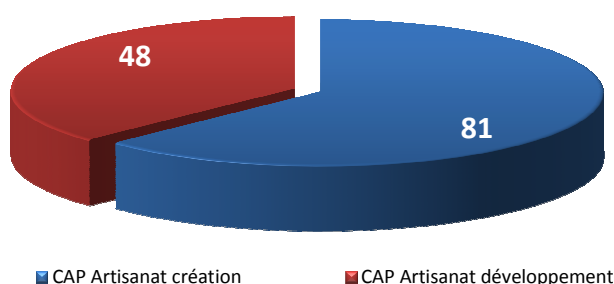
- Le Cap'Artisanat création qui vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.
- Le Cap'Artisanat développement qui vise à accompagner les entreprises régionales dans leurs programmes d'investissement et de développement commercial.

Ces outils adoptés le 13 mai 2011 (11.05.31.72) ont remplacé le CREATEM et le FREMA. Ce changement était nécessaire pour répondre à un contexte économique plus difficile et des besoins nouveaux ainsi qu'à une demande de simplification des aides à l'artisanat ainsi qu'à la demande d'appui au développement d'entreprises existantes.

**129** bénéficiaires aidés en 2012 pour un montant global voté de **2 983 910 €** qui se répartit de la manière suivante :

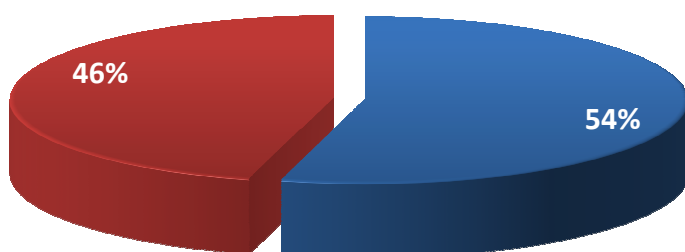
AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP Artisanat création	1 616 440,00	81
CAP Artisanat développement	1 367 470,00	48
<b>TOTAL</b>	<b>2 983 910,00</b>	<b>129</b>

**ARTISANAT**  
Répartition des dossiers par aides en 2012

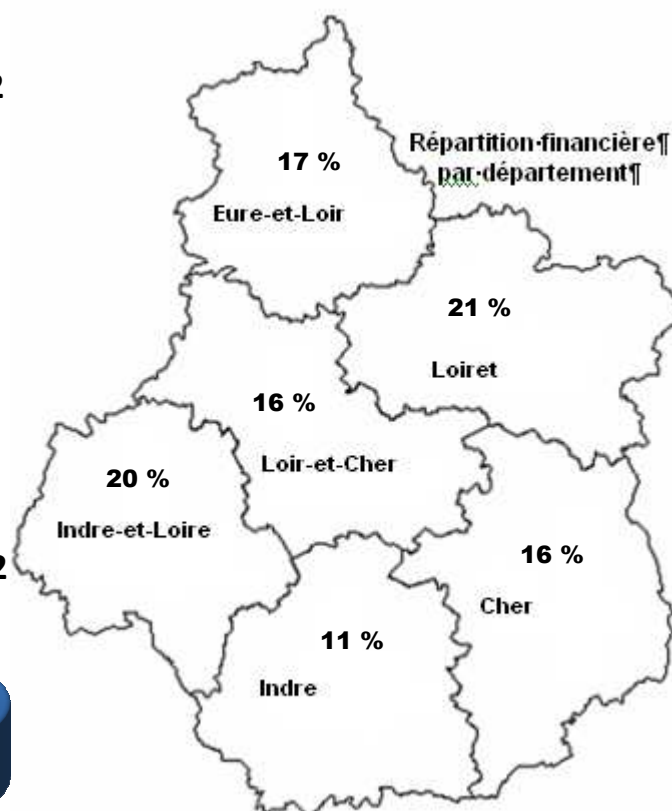


■ CAP Artisanat création ■ CAP Artisanat développement

**ARTISANAT**  
Répartition financière par aides en 2012



■ CAP Artisanat création ■ CAP Artisanat développement



### **2.3.4.1.3 Le tourisme**

#### **Le Contrat d'Appui aux Projets (CAP) Hébergements Touristiques**

Les aides régionales accordées au titre de ce dispositif contribuent au renforcement de l'identité touristique de la région Centre. Ses objectifs sont :

- Améliorer l'offre d'hébergements touristiques, en lien avec les filières touristiques régionales prioritaires identifiées par la Stratégie Régionale de Tourisme Durable 2011-2015 (patrimoine culturel, tourisme de nature, itinérances douces et art de vivre),
- Soutenir les projets d'hébergements en fonction des besoins et des potentiels touristiques des territoires et en cohérence avec leurs stratégies de développement,
- Associer pour chaque projet les trois piliers du développement durable que sont le développement économique, le développement social et le respect de l'environnement,
- Développer une offre d'hébergements labellisés thématiques et/ou de plus grande capacité tout en améliorant la qualité des équipements et des services touristiques,
- Proposer une offre accessible à tout public.

Ce dispositif a été modifié en CPR du 18 mars 2011 (CPR n°11.03.30.34), pour s'inscrire dans les principes de l'Agenda 21 régional ainsi que dans les orientations de la Stratégie Régionale du Tourisme Durable 2011-2015.

Il permet d'accompagner les projets de création, d'extension et de modernisation des hébergements touristiques suivants :

- Les gîtes ruraux et meublés touristiques labellisés (qualité minimum : 2 épis, 2 clés... en fonction des labels) et les gîtes de groupes labellisés situés à proximité d'itinéraires de randonnée,
- Les chambres d'hôtes labellisées (classés au minimum 3 épis, 3 clés... en fonction des labels),
- Les établissements hôteliers classés au minimum tourisme\*\* après travaux,
- Les établissements de plein air classés au minimum tourisme ou loisirs\*\* après travaux.

Les principaux critères d'intervention sont :

- L'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments en matière de construction neuve et de rénovation (le dispositif intègre un référentiel de la performance thermique et énergétique des bâtiments) ainsi que la promotion des démarches environnementales (éco labels touristiques),
- Le développement de l'offre en cohérence avec les priorités régionales : labellisation « Accueil vélo », mise aux normes d'accessibilité handicaps, intégration dans les filières régionales, démarche « Qualité Tourisme », projets innovants qui proposent l'implantation de nouveaux types d'hébergements touristiques,
- La prise en compte des enjeux territoriaux (cohérence avec le contexte économique et touristique local).

#### **Le Contrat d'Appui aux Projets (CAP) Innovation Touristique**

Le tourisme a été identifié comme l'un des secteurs prioritaires de sa politique de soutien à l'innovation. Afin de soutenir les entreprises et acteurs touristiques dans ce domaine, le Conseil régional a notamment créé un fonds d'aide dédié dont les thèmes prioritaires sont :

- L'usage des TIC en matière de médiation et d'interprétation du patrimoine,

- Les projets liés au développement du e-tourisme et aux technologies mobiles,
- La création de produits et de services innovants en matière de tourisme de nature ou d'éco-tourisme, d'itinérance douce et d'oenotourisme,
- Les démarches innovantes en matière de développement durable,
- Les initiatives en matière de démarches collectives et de mise en réseau des acteurs sur les territoires.

Ce dispositif a été créé par décision du Conseil régional en date du 13 avril 2012 (CPR n°12.04.30.50). Il s'adresse à l'ensemble des opérateurs touristiques quel que soit leur statut (association, entreprise, collectivité publique) et permet le financement des dépenses d'ingénierie et des investissements liés à la réalisation des projets.

En 2012, trois projets ont été financés par la Région pour un montant global de 47 280 € :

- Association culturelle Saint Martin de Tours (37) : 12 210 €

Thème : e-tourisme et itinérances douces

Création d'une plate-forme numérique « Bande verte et citoyenne »

- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (37) : 17 350 €

Thème : Tourisme de nature

Réalisation d'une étude préalable à la labellisation du parc à la Charte Européenne de Tourisme Durable

- EURL Max Vauché Chocolatier (41) : 17 720 €

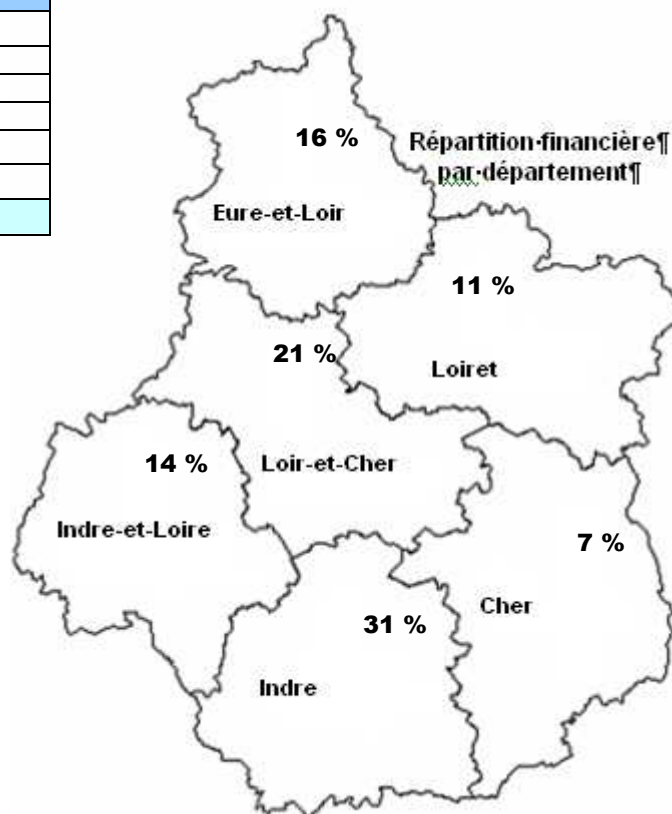
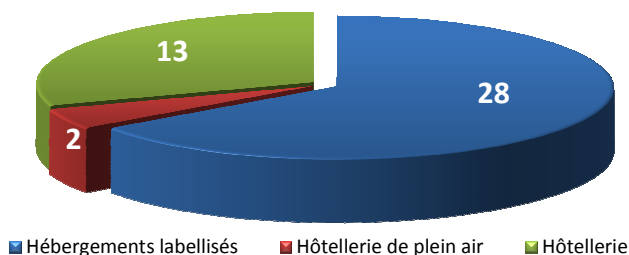
Thème : art de vivre

Création « d'ateliers chocolat ».

En 2012, **47** projets CAP Hébergement ont été soutenus par la Région pour un montant global engagé de **1 737 680 €** qui se répartit de la manière suivante :

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP HEBERGEMENT	1 440 400,00	43
<i>Hébergements labellisés</i>	<i>737 817,00</i>	<i>28</i>
<i>Hôtellerie de plein air</i>	<i>62 500,00</i>	<i>2</i>
<i>Hôtellerie</i>	<i>640 083,00</i>	<i>13</i>
CAP HEBERGEMENT STRUCTURANT	250 000,00	1
CAP INNOVATION TOURISTIQUE	47 280,00	3
<b>TOTAL</b>	<b>1 737 680,00</b>	<b>47</b>

### CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES Répartition des dossiers 2012 par bénéficiaires





### **2.3.4.1.4 L'agriculture**

Le SRDES élaboré en 2005 a permis de proposer des ambitions transversales à tous les secteurs économiques de la région, à l'intérieur desquels trois enjeux forts ont été identifiés pour l'agriculture :

- favoriser l'essor du monde rural,
- accompagner l'adaptation de l'agriculture à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC),
- permettre et développer l'émergence d'une politique plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Ainsi la stratégie agricole régionale, présentée en séance plénière des 19 et 20 juin 2006 (06.02.02) a été déclinée en 6 axes :

- Créer une vraie dynamique de filière :
  - En accompagnant les démarches d'animation et d'études préalables à la mise en place d'une filière,
  - En mettant en place un contrat d'appui aux projets intitulé « CAP'filière » avec les acteurs de la filière,
  - En regroupant les aides individuelles existantes dans un seul dispositif et les conditionner à la participation de l'exploitant à une démarche de filière.
- Créer une démarche d'animation de la filière agro-alimentaire.
- Agir sur l'installation et l'emploi en milieu agricole pour permettre le renouvellement du tissu agricole :
  - En favorisant l'installation en agriculture,
  - En identifiant précocement les cédants,
  - En accompagnant les projets individuels,
  - En communiquant sur le métier d'agriculteur.
- Renforcer le développement de l'agriculture biologique :
  - En soutenant l'animation transversale,
  - En soutenant les circuits courts dans la distribution,
  - En soutenant la certification,
  - En développement des projets de filières.
- Soutenir la diversification des activités et la plus grande autonomie en approvisionnement en intrants :
  - En soutenant les projets de débouchés non alimentaires de la biomasse,
  - En soutenant les projets d'utilisation à la ferme ou en circuit court des ressources énergétiques et alimentaires des exploitations,
  - En valorisant l'offre d'hébergement en milieu rural.
- Favoriser le développement commercial des productions régionales :
  - En valorisant l'ensemble des productions régionales,
  - En encourageant l'ancrage dans une démarche de CAP'Filière,
  - En soutenant la participation des entreprises régionales agricoles à des salons.

Afin de mettre en œuvre cette politique agricole régionale, 14 CAP Filière ont été approuvés depuis février 2007 :

- CAP Bovin Viande (16 février 2007 – 07.02.31 et 11 juin 2011 - 12.03.31.65),
- CAP Arboriculture (11 mai 2007 – 07.05.46 et 09 décembre 2011 - 11.11.31.46),
- CAP Equin (11 mai 2007 – 07.05.47),
- CAP Viande Blanche (25 janvier 2008 – 08.01.48 et 07 décembre 2012 - 12.11.31.63),
- CAP Ovin (29 février 2008 – 08.02.43 et 16 novembre 2012 – 12.10.31.87),
- CAP Caprin (13 juin 2008 – 08.06.31),

- CAP Forêt Bois (10 octobre 2008 – 08.09.60 et 13 avril 2012 – 12.04.31.71),
- CAP Légumes (10 octobre 2008 – 08.09.59),
- CAP Bovin Lait (16 octobre 2009 – 09.03.57),
- CAP Horticulture Pépinière (10 octobre 2008 – 08.09.58 et 20 mars 2009 – 09.03.55),
- CAP Viticulture (17 avril 2009 – 09.04.50),
- CAP Apiculture (14 novembre 2008 – 08.10.46),
- CAP Conversion Bio (4 décembre 2009-09.11.45),
- CAP Semences (4 novembre 2010 – 10.09.41),
- CAP Grandes Cultures (9 décembre 2011 - 11.11.31.48).

En 2012, ce sont **plus de 6 842 456 €** qui ont été **consacrés à l'agriculture**, notamment au titre des CAP et des Contrats territoriaux.

Les **CAP** ont permis de soutenir **419 projets** pour un montant de **4 277 956 €**. En complément de ces interventions directes, les agriculteurs ont été aidés, à travers les Contrats territoriaux de pays et d'agglomération pour 1 595 041,75 €, en 2012.

En 2012, la Région avec la filière viande blanche et la SIAGI a créé le premier fond régional de garantie associant des partenaires publics et privés. Ce fond régional de garantie viande blanche est doté de 1,5 millions d'€ répartis à parité entre les trois apporteurs. Signalons également qu'en juillet 2012 le fond régional de garantie agricole a été étendu à la transmission d'exploitation agricole.

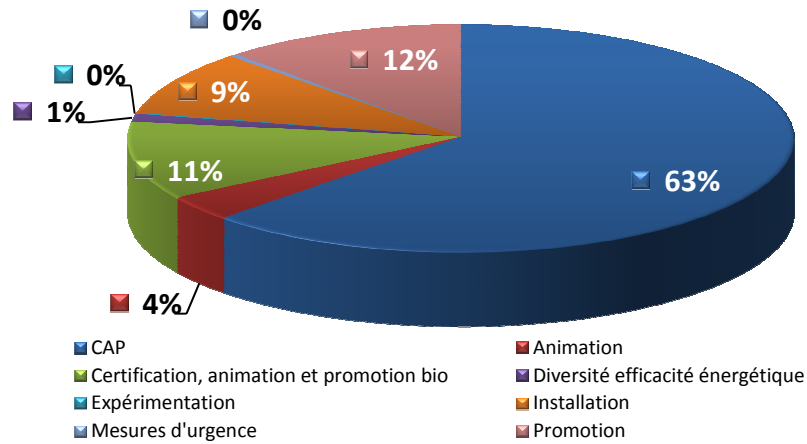
Par ailleurs, le soutien au développement de **l'agriculture biologique** s'est poursuivi avec **754 826 €** (d'autres aides sont apportées au titre de l'Agriculture Biologique directement dans le cadre des CAP filières notamment sur l'investissement et sur l'expérimentation/appui technique). A travers l'aide au maintien et au développement de la certification « agriculture biologique », adoptée le 7 juillet 2006 (06.07.52) : **304** agriculteurs ont été aidés pour un coût global de **100 085 €**. De plus, la Région finance également les Groupements d'Agriculteurs Bio (GAB) via CAP'Asso et des opérations de soutien aux investissements pour la vente directe de produits à travers les Contrats de Pays. Enfin, la Région a soutenu le développement de la SCIC Selfbio-Centre (plateforme d'approvisionnement de la restauration collective en produits de l'agriculture biologique) pour **200 000 €**.

Au total en 2012, hors contrats territoriaux, **863 agriculteurs ont été aidés** par la Région.

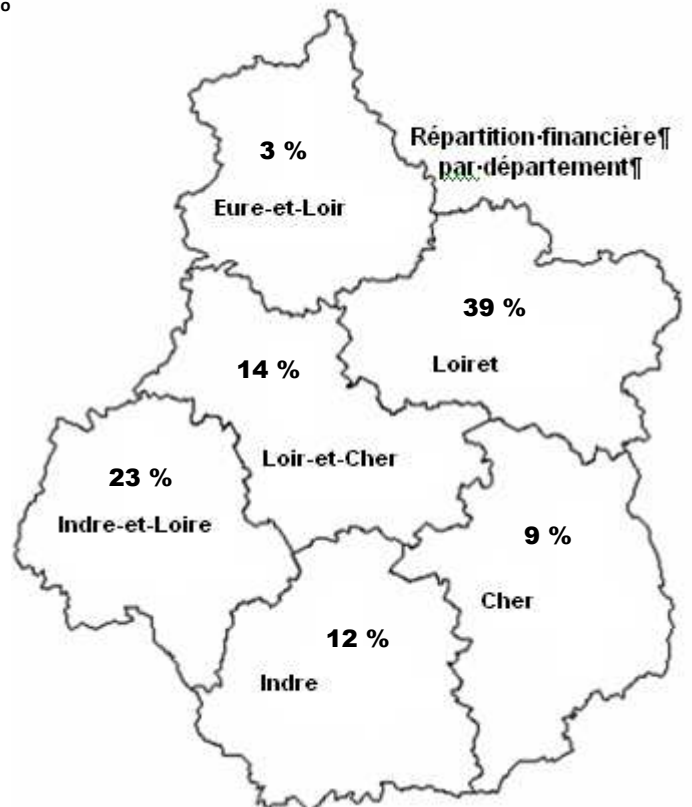
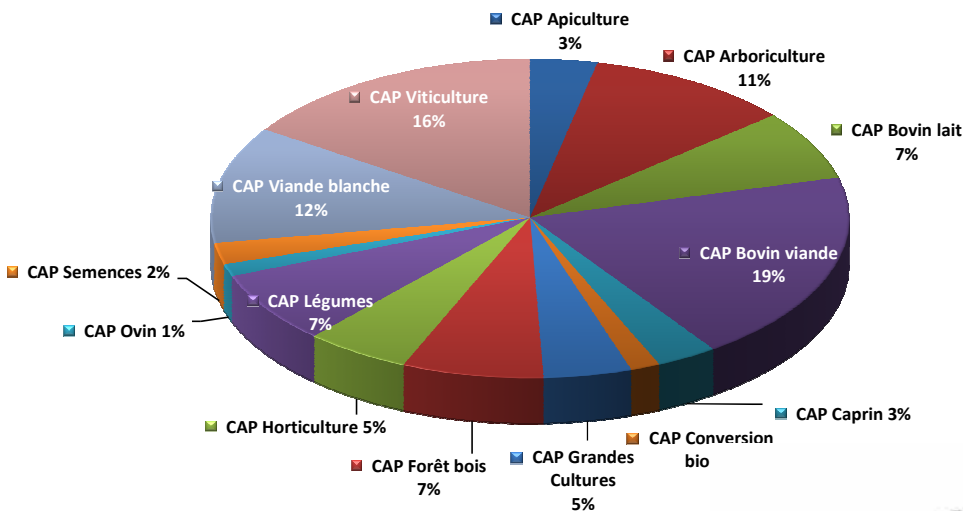
AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP Apiculture	145 572,00	9
CAP Arboriculture	447 417,00	17
CAP Bovin lait	303 289,00	85
CAP Bovin viande	828 512,00	169
CAP Caprin	131 796,00	22
CAP Conversion bio	63 779,00	13
CAP Grandes Cultures	189 633,00	13
CAP Forêt bois	304 690,00	3
CAP Horticulture	226 691,00	8
CAP Légumes	311 442,00	4
CAP Ovin	53 182,00	8
CAP Semences	93 098,00	18
CAP Viande blanche	509 279,00	2
CAP Viticulture	669 576,00	48
<b>CAP</b>	<b>4 277 956,00</b>	<b>419</b>
Animation	245 122,00	2
Certification, animation et promotion bio	754 826,00	313
Diversité efficacité énergétique	76 830,00	4
Expérimentation	10 000,00	1
Installation	635 140,84	55
Mesures d'urgence	25 968,00	38
Promotion	816 613,00	31
<b>TOTAL</b>	<b>6 842 455,84</b>	<b>863</b>

## AGRICULTURE

### Répartition financière des aides 2012



### AGRICULTURE Répartition financière des CAP 2012



### **2.3.4.1.5 Les pôles de compétitivité et les clusters**

#### **1. Accompagnement financier des pôles et clusters en 2012**

Depuis 2007, la Région s'est engagée dans une démarche de soutien des pôles de compétitivité. Elle participe, entre autre, avec d'autres collectivités, au financement de programmes de recherche collaborative.

En 2012, la Région a ainsi engagé la somme de **855 089,00 €** et soutenu 9 projets de recherche collaborative.

Elle accompagne également ces structures dans leurs programmes d'accompagnement d'entreprises sur les territoires qui subissent de fortes mutations économiques notamment au travers d'actions collectives qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité de chacune des entreprises bénéficiaires.

La Région a financé le fonctionnement des quatre pôles de compétitivité en 2012 pour un montant global de 500 000 €. A cela, il convient d'ajouter les projets labellisés par les pôles qui sont également financés.

Depuis le début des années 2000 où la Région ne comptait aucun groupement, notre territoire a connu un développement conséquent de ces structures. En 2012, les clusters ont ainsi été accompagnés financièrement pour la mise en œuvre de leur programme d'actions annuel pour 400 119 €.

#### **2. Synthèse des évaluations réalisées en 2012 pour chaque pôle de compétitivité et cluster**

La politique des pôles de compétitivité a été initiée par le Comité Interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004 suite au diagnostic de déficit structurel croissant de compétitivité de l'industrie française. Une première évaluation, conduite en 2008, a clos la première phase de la politique des pôles (2005-2008). Cette évaluation a permis de mesurer la structuration effective de la politique des pôles de compétitivité et le dynamisme des 71 pôles existants.

La deuxième phase de cette politique (2009-2012) a été évaluée au premier trimestre 2012.

Le rapport de l'évaluation de cette deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité confiée au consortium Bearing Point-Erdyn-Technopolis ITD a été remis au Gouvernement le 19 juin 2012. Les conclusions de l'évaluation révèlent des résultats positifs générés par les dynamiques de coopération développées par les pôles de compétitivité en faveur de leurs membres. La majorité des entreprises membres des pôles déclarent avoir augmenté leurs investissements et effectifs en R&D depuis leur adhésion. En région Centre, si ELASTOPOLE figure dans la catégorie des pôles « moins performants », il faut souligner que les trois autres pôles que sont S2E2, DREAM et la COSMETIC VALLEY ont été jugés « performants ».

La troisième phase des pôles de compétitivité durant la période 2013-2018 va maintenant débuter. En cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, l'ambition nouvelle des pôles est désormais de se tourner davantage vers le développement économique et l'emploi.

En parallèle de cette évaluation nationale des pôles de compétitivité, la Région et l'Etat ont souhaité mené en 2012 une évaluation des premiers clusters accompagnés en région (Pôle Automobile, Pôle Industriel du Cœur de France, Shop Expert Valley et Aérocentre) afin d'obtenir un retour d'expériences et en vue d'améliorer le dispositif en vigueur. Celle-ci s'est réalisée durant le second semestre 2012.

Le cabinet Katalyse, choisi pour la réalisation de l'évaluation des clusters régionaux, a clairement mis en avant certains points comme le fait que la région Centre se caractérise par la présence de clusters très différents, conduisant à des résultats logiquement hétérogènes. Le cabinet a insisté sur l'existence d'un cycle de vie des clusters, impliquant qu'un cluster pouvait se développer mais aussi pouvait disparaître et redevenir un club d'entreprises (exemple du pôle automobile). Les conséquences de la prise en considération de ce cycle de vie sont importantes car cela signifie qu'il convient d'accepter de mettre un terme au financement d'un cluster qui n'a pas fait ses preuves au bout de plusieurs années, qui n'atteint pas une taille critique favorable à la progression de l'autofinancement (le chiffre de 50 membres est régulièrement visé) ou qui ne génère pas de nouveaux projets.

La pertinence de l'opération « Cluster'O Centre » réalisée entre 2010 et juin 2012 qui a encouragé les rapprochements entre clusters de la région et qui contribue à développer les compétences des animateurs au travers des différents échanges a été unanimement reconnue.

L'évaluation a également mis en avant la faiblesse des moyens humains des structures porteuses qui doivent à la fois faire émerger et suivre des projets tout en gérant le côté administratif des associations. Au niveau de la coopération très concrète entre les clusters, la rationalisation des fonctions supports (gestion administrative et financière, communication, etc.) doit être envisagé comme un des principaux chantiers de 2013.

### **A – Pôle « Cosmetic Valley »**

L'évaluation a souligné le développement des relations entre les laboratoires universitaires et les entreprises, entre la recherche fondamentale et les applications industrielles. Les forces et faiblesses suivantes ont été relevées :

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation d'une dynamique collaborative entre les acteurs, y compris sur les projets de recherche et développement, bien que le flux des projets collaboratifs demeure encore modeste</li> <li>• Forte implication des PME dans l'ensemble des activités du pôle y compris dans la gouvernance qui demeure équilibrée</li> <li>• Visibilité internationale</li> <li>• Impact déterminant pour amorcer et ancrer des coopérations entre grands groupes, PME et organismes de recherche et attirer des investissements sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de visibilité sur les thématiques prioritaires du pôle et de communication sur la stratégie Recherche et Développement,</li> <li>• Difficulté pour les entreprises à identifier les compétences scientifiques disponibles sur le territoire du pôle,</li> <li>• Capacité à faire entrer près de 75% des PME adhérentes dans une dynamique de projets d'innovation, notamment des projets collaboratifs</li> </ul>

### **B – Pôle « Elastopole »**

L'évaluation a insisté sur les faiblesses de la stratégie du pôle, des dynamiques collaboratives mais également sur les impacts du pôle. Les forces et faiblesses suivantes ont été relevées :

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence et partenariats sur l'ensemble des 4 régions du pôle</li> <li>• Développement des collaborations avec les organismes et entreprises clés du secteur et de l'innovation dans les régions</li> <li>• Accompagnement des PME avec des actions de formation, de soutien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets de recherche et développement labellisés et financés très faible,</li> <li>• Démarche pour développer des projets structurants à renforcer</li> <li>• Suivi de la performance du pôle et des indicateurs de la feuille de route à améliorer</li> </ul>

### **C – Pôle « DREAM »**

Les résultats de l'évaluation ont insisté sur le partenariat de qualité entre les laboratoires et les entreprises notamment les TPE. Les forces et les faiblesses suivantes ont été relevées :

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions pertinentes mises en place</li><li>• Projets collaboratifs labellisés et financés significatifs</li><li>• Rapprochement des entreprises et des académiques à souligner</li><li>• Valeur ajoutée du pôle pour le TPE manifeste</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Implication des grands groupes insuffisante</li><li>• Réseau des collectivités et des acteurs de l'innovation à développer</li><li>• Modèle économique restant beaucoup trop dépendant des financements publics</li></ul>

### **D – Pôle « S2E2 »**

La stratégie du pôle a été jugée pertinente, structurée sur les axes thématiques définis lors de sa création. Les forces et faiblesses suivantes ont été relevées :

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi et mise à jour de la feuille de route effectuée en continu dans le cadre des groupes de travail thématiques,</li><li>• Animation du pôle étendue avec intégration de nouveaux partenaires clés comme des acteurs de la recherche, de la formation et des PME proactives</li><li>• Extension du pôle avec les Pays de la Loire réussie</li><li>• Bon travail de communication pour accroître sa lisibilité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faible capacité d'autofinancement du pôle,</li><li>• Faible travail de suivi des retombées économiques du pôle.</li></ul>

### **E – Cluster « Shop Expert Valley » (SEV)**

Le plan d'actions de SEV défini pour les trois années passées s'est avéré adapté et reflète le dynamisme de ses membres. Il s'est traduit par des actions concrètes, originales et exemplaires. Le caractère innovant de certaines démarches collectives est à souligner tout particulièrement. Les forces et faiblesses suivantes ont été relevées :

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Volonté de rassembler les acteurs de la filière dans le but de créer des synergies</li><li>• Très forte implication des entreprises</li><li>• Concrétisation d'actions majeures dans les domaines de la RDI, de la veille et de l'éco innovation</li><li>• Attention particulière portée à la formation dans la filière avec la création d'un BTS</li><li>• Vocation à devenir un véritable partenaire pour les différents donneurs d'ordres</li><li>• Intégration depuis un an de quatre nouvelles entreprises innovantes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau d'autofinancement à 43% comprenant la valorisation du temps passé, sinon 21%</li><li>• Taille du cluster : 20 entreprises</li><li>• Montant de l'adhésion trop élevé pouvant être un frein pour de nouvelles entrées (5000 €)</li><li>• Actions menées principalement par les dirigeants. Il faut veiller à impliquer davantage les salariés.</li></ul>

## **F – Cluster « Pôle Industriel du Cœur de France »**

Le PICF a une réelle compétence en ingénierie de projets et en animation de clusters. C'est une pépinière d'idées, reconnue par les donneurs d'ordres comme un véritable partenaire. C'est le seul cluster qui a mis en place des outils de pilotage. Les forces et faiblesses relevées sont :

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau très centré sur la technologie et la production</li><li>• Cluster dynamique et réactif</li><li>• Forte implication des membres dans la conduite des actions et dans les instances de décision</li><li>• Actions de développement de réseaux d'affaires intra membres</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau d'autofinancement à 30% comprenant la valorisation du temps passé sinon 10%</li><li>• Taille du cluster : 24 entreprises</li><li>• Outils de communication essentiellement internes</li><li>• Attention aux questions de contractualisation et de propriété intellectuelle</li></ul>

## **G – Cluster « Aérocentre »**

Le cluster Aérocentre a un faible taux de participation des entreprises tant au niveau de la gouvernance que des actions et on note un besoin de formation de l'équipe d'animation qui doit monter en compétence pour répondre aux enjeux complexes du cluster. Les forces et les faiblesses du cluster sont les suivantes :

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des entreprises de qualité, complémentaires au sein du cluster</li><li>• Pas de concurrence sur l'aménagement de cabines donc véritable opportunité à saisir</li><li>• Des actions qualité appréciées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau d'autofinancement à 24% comprenant la valorisation du temps passé sinon 19%</li><li>• Difficulté de calculer l'impact des actions proposées du fait de l'opacité des entreprises sur le retour d'informations</li><li>• Pas de véritable stratégie mais plutôt une réponse apportée aux questions posées par les entreprises</li></ul>

## **H – Cluster « Automobile »**

Le cabinet, après avoir eu beaucoup de mal à recueillir des informations, a souligné l'absence de dynamique collaborative entre les membres ainsi qu'un faible taux de participation aux actions. La structuration même ressemble plus à un club qu'à un cluster. Du fait de la scission en début d'année avec le Lean ; le pôle automobile a perdu quasiment la moitié de ses membres en un an. Toutes les difficultés rencontrées en 2012 ont conduit le bureau du pôle Automobile à se réunir en Assemblée générale extraordinaire en décembre dernier et a prononcé sa dissolution.

### **2.3.4.1.6 L'Environnement**

L'intervention de la Région en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables se compose de 3 principaux volets relevant de son partenariat avec l'ADEME :

- Thème 1 « émergence de la demande » : il s'agit des aides à la décision, pré-diagnostic et études énergétiques sur les bâtiments existants ; seules les PME sont éligibles à ces dispositifs.
- Thème 2 : « Bâtiment durable » : via un appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments », les entreprises peuvent bénéficier d'un soutien à l'investissement pour la rénovation à haute performance énergétique des bâtiments.
- Thème 3 « énergies renouvelables » : les investissements en matière de bois-énergie, géothermie et solaire thermique peuvent être soutenus.

D'autre part : les entreprises de la région Centre peuvent bénéficier d'un soutien à la structuration des filières « bâtiment durable » et « énergies renouvelables » dans le cadre d'actions collectives. Ainsi, la Région Centre accompagne une montée en compétences des bureaux d'études thermiques régionaux depuis 2010. Les entreprises du bâtiment et de l'énergie peuvent également être accompagnés par le Centre de Ressources Qualité Environnementales du Cadre Bâti, Envirobot Centre, créé fin 2009 et financé par la Région.

Dans le cadre du volet territorial de la convention d'application annuelle Etat - Région Centre - ADEME, la Région peut apporter des aides aux entreprises pour les volets suivants :

- Thème 5 : « maîtrise des déplacements » : il s'agit d'aides à la décision visant à participer au financement d'études (diagnostics pour les PME ou études de projets inter-entreprises) pour inciter les changements de comportements concernant les déplacements des personnes (plan de déplacements entreprises ou interentreprises) ou les transports de marchandises.
- Thème 7 : « approches transversales » : la Région peut soutenir financièrement les opérations concernant
  - le management environnemental (pré diagnostics groupés et diagnostics pour les PME de tous secteurs d'activités),
  - les démarches d'éco conception des entreprises dans tous secteurs d'activités ainsi que les études permettant de qualifier les produits du bâtiment fabriqués à partir de produits renouvelables,
  - les déchets dangereux (études de valorisation et organisations d'opérations collectives de collecte et de traitement)
  - les actions collectives de diagnostics gaz à effet de serre ou bilans carbone pour les PME (hors entreprises obligées par la réglementation).

Au titre de la convention ADEME, **13** entreprises pour **121 190,96 €** ont été aidées dont **7** entreprises, par la Région pour **97 079,56 €**.

### 2.3.4.2 Les Fonds Européens

Il est à noter qu'en 2012, **837 423,00 €** ont été engagés par la Région au titre du **FEDER** et **104 514,00 €** au titre du **FEADER**, à destination des entreprises.

#### 2.3.4.2.1 FEDER

La Région a engagé des crédits au titre du FEDER répartie comme suit :

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
Développement innovation	347 523,00	3
Développement investissement	191 400,00	2
R&D	298 500,00	1
<b>TOTAL</b>	<b>837 423,00</b>	<b>6</b>

#### 2.3.4.2.2 Le FEADER

La Région a engagé des crédits au titre du FEADER répartie comme suit :

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP Développement investissement	104 514,00	3
<b>TOTAL</b>	<b>104 514,00</b>	<b>3</b>



## **2.3.4.3 Les différentes structures de développement économique régionales**

### **2.3.4.3.1 ARDAN CENTRE**

L'Association Régionale pour le Développement d'Activités nouvelles en Région Centre (ARDAN CENTRE) créée en septembre 1999 est basée à Blois. La structure opérationnelle comprend trois personnes, un directeur en charge du dispositif ARDAN, une assistante et une secrétaire.

L'action d'ARDAN Centre est de repérer dans les entreprises des projets d'activités nouvelles présentant un caractère structurant pour l'entreprise et une vocation pérenne, qui n'ont pu être validés ni mis en œuvre faute de temps, de moyens financiers ou de compétences internes.

**Bénéficiaires** : les entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou agricoles situées en région Centre, dont l'effectif n'excède pas 100 salariés et qui sont indépendantes de groupes industriels, commerciaux ou financiers.

**Mise en œuvre** : S'appuyant sur les mécanismes de la formation professionnelle, **ARDAN Développement** vise à accompagner des projets de développement durable de l'entreprise, en mettant à sa disposition pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un porteur de projet. Placée pendant cette période sous le statut de stagiaire, la personne choisie a pour mission la mise en œuvre du projet préalablement défini par l'entreprise qui s'engage, en cas de succès, à embaucher l'agent, le technicien ou le cadre

Le nombre de TPE, PME ayant accès à l'innovation reste faible et insuffisant pour assurer leur croissance. Aussi, pour faciliter l'accès des PME à l'innovation et palier aux difficultés récurrentes (absence de culture de l'innovation, manque de moyens financiers...), les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de la région Centre ont initié une action collective structurante de promotion de l'innovation, de détection et d'accompagnement de projets innovants dans les PME de leur département.

Un partenariat entre les opérations mises en œuvre par les CCI et ARDAN Centre s'est concrétisé depuis 2010 par la mise en place d'un **ARDAN Innovation**.

#### **Bilan d'activité au 31 décembre 2012 :**

- 125 entreprises ont ouvert une mission pour un ARDAN Développement en 2012.
- 10 entreprises ont fait l'objet d'une ouverture de mission pour un ARDAN Innovation en 2012.

#### **Subvention accordée par la Région :**

- au titre de l'article 6.2 du CPER 2007-2013 une subvention de **200 000 €** sur un budget prévisionnel de **941 966 € HT**, et sur l'article 1.3 du CPER 2007 - 2013 une subvention de **26 666 €**, sur un budget prévisionnel de **178 645 € HT**.

#### **Subvention accordée au titre du FEDER :**

- **160 134 €** au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FEDER « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, mesure 14 sur un budget prévisionnel de **941 966 € HT**

### **2.3.4.3.2 Plates Formes d'Initiatives Locales PFIL et Centre Initiative Réseau (CIR)**

Les Plates-Formes d'Initiative, constituées sous forme associative, sont des dispositifs qui participent activement au développement économiques des territoires.

Elles permettent à de futurs créateurs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement et un suivi personnalisés, avant la création et dans les premières années de développement de l'entreprise. Les fonds des PFI permettent l'attribution de prêt d'honneur à taux zéro, accordé sans prise de garantie, à des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises, ainsi qu'à des entreprises récemment constituées.

Les dotations de ces Fonds proviennent de collectivités territoriales, du secteur bancaire, des entreprises...

#### **Bilan d'activité au 31 décembre 2012 depuis la création :**

- 728 prêts d'honneur ont été accordés en 2012.
- Grâce aux PFIL emplois ont été créés ou consolidés.

Depuis 2004, l'association régionale Centre Initiative a été créée. Les huit Plates-Formes d'Initiative Local (PFIL) de la région y sont adhérentes.

En 2012, Centre Initiative a souhaité poursuivre la dynamique engagée depuis 5 ans et :

- contribuer à la progression du nombre de prêts en poursuivant son partenariat avec la région Centre, la Caisse des Dépôts et Consignations avec un dialogue permanent sur les objectifs partagés à atteindre,
- renforcer sa visibilité et celle de ses partenaires avec mise à jour et amélioration du site Internet, lien avec la presse régionale et nationale, création d'un document bilan en fin d'année, poursuite du travail engagé en matière d'ouverture à l'international, accompagnement des plateformes porteuses de projets et représentation du réseau lors de manifestations régionales,
- contribuer à encore améliorer le professionnalisme du réseau, et le service aux porteurs de projets en poursuivant les réunions de travail entre plateformes, et réalisation d'actions de formation/information des permanents des plateformes lors de sessions ou à l'occasion de rencontres.

#### **Subventions accordées par la Région :**

- **12 600,00 €** au fonctionnement de l'IDIL pour un objectif de 35 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **50 000 €** destinée à alimenter son Fonds de prêts,
- **17 080,00 €** au fonctionnement de Touraine Chinonais Initiative pour un objectif de 61 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **80 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **34 000,00 €** au fonctionnement de Loiret Création Initiative pour un objectif de 121 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **100 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **17 500,00 €** au fonctionnement de Loir et Cher Initiative pour un objectif de 63 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **50 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **12 320,00 €** au fonctionnement de Brenne Initiative pour un objectif de 46 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **30 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **35 000,00 €** au fonctionnement d'Indre Initiative pour un objectif de 130 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **100 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,

- **5 000,00 €** au fonctionnement de Cher Initiative pour un objectif de 64 projets accompagnés par la PFIL,
- **11 200,00 €** au fonctionnement d'Initiatives 28 pour un objectif de 44 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **60 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **10 000 €** au fonctionnement de l'Association Centre Initiative Réseau.

#### **Subvention accordée au titre du FEDER :**

Ces subventions sont accordées au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FEDER « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, mesure 14, à raison de :

- **104 000 €** à l'IDIL, en dotation du fonds de prêts d'honneur 2012 pour un coût total éligible de 1 064 500 € TTC,
- **128 000 €** à Touraine Chinonais Initiative, en dotation du fonds de prêts d'honneur 2012 pour un coût total éligible de 455 000 € TTC,
- **65 000 €** à Brenne Initiative, en dotation du fonds de prêts d'honneur 2012 pour un coût total éligible de 240 000 € TTC.
- **558 000 €** à Indre Initiative, en dotation du fonds de prêts d'honneur 2012 pour un coût total éligible de 1 827 325 € TTC.
- **272 000 €** Loir-et-Cher Initiative, en dotation du fonds de prêts d'honneur 2012 pour un coût total éligible de 1 460 000 € TTC,
- **482 000 €** à Loiret Création Initiative destinés à la dotation du fonds de prêts d'honneur 2012 pour un coût total éligible de 1 800 000 TTC,
- **107 000 €** à Initiative 28 destinés à la dotation du fonds de prêts d'honneur 2012 pour un coût total éligible de 270 000 € TTC

#### **Subvention accordée au titre du FSE :**

Ces subventions sont accordées au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FSE au titre du programme « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, Mesure 1.3.1, à raison de :

- **13 486,43 €** à Cher Initiative, destinés au programme d'action 2012 pour un coût total éligible de 27 086,43€ TTC,
- **20 900 €** à l'IDIL, soit 20 000 € destinés au programme d'action 2012 pour un coût total éligible de 43 415,46 € TTC,
- **17 018,31 €** à Touraine Chinonais Initiative, destinés au programme d'action 2012 pour un coût total éligible de 34 698,31 € TTC,
- **39 930 €** à Brenne Initiative, destinés au programme d'action 2012 pour un coût total éligible de 79 862,55 € TTC.
- **91 004,07 €** à Indre Initiative, destinés au programme d'action 2012 pour un coût total éligible de 182 008,13 € TTC.
- **9 067,10 €** à Loir-et-Cher Initiative, destinés au programme d'action 2012 pour un coût total éligible de 18 167,10 € TTC,
- **30 000 €** à Loiret Initiative, destinés au programme d'action 2012 pour un coût total éligible de 65 030 € TTC,

### ***2.3.4.3.3 Promotion de l'artisanat***

Le Comité de Promotion de l'Artisanat a pour objectif de promouvoir le savoir-faire artisanal en facilitant la participation des artisans à des salons professionnels, sans pour autant exclure leur présence sur quelques salons grand public d'intérêt régional ou national ayant valeur d'exemplarité.

En 2012, **104** entreprises ont bénéficié d'une aide de la Région pour participer à une action collective sur un salon, pour une aide globale de **63 514 €**

### **2.3.4.3.4 Fonds Régionaux de Garantie SIAGI et OSEO**

#### **SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements)**

La SIAGI est une société de caution mutuelle créée en 1966 par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui détiennent 75 % de son capital et 25 % par sept institutions bancaires et financières.

La SIAGI couvre l'ensemble du secteur des Très Petites Entreprises (TPE) de l'artisanat, du commerce et des services. Sa mission est de favoriser l'accès au crédit des entreprises en garantissant les concours consentis par les établissements de crédit.

Depuis 2006, la Région participe au Fonds Régional de Garantie auprès de la SIAGI qui permet au TPE régionales en reprise, d'avoir recours plus facilement aux concours bancaires en les garantissant pour partie.

L'objectif a consisté à créer ce FRG TPE Reprise qui apporte une garantie additionnelle à l'intervention habituelle de la SIAGI par le niveau élevé de la couverture du risque pour la banque.

Début 2009, le champ d'action du FRG TPE Reprise a été étendu aux opérations de consolidation des crédits courts terme. Le Fonds Régional de Garantie TPE Reprise est donc renommé Fonds Régional de Garantie TPE.

Les TPE sont des entreprises de moins de 10 salariés, or il a été constaté que toutes les entreprises du secteur artisanal et des activités de proximité, y compris les entreprises de moins de 30 salariés, encore de taille artisanale dans les faits et créatrices d'emplois, présentaient des difficultés de trésorerie et avaient besoin d'un soutien pour l'obtention de prêts bancaires.

En 2010, considérant le contexte économique difficile, il est décidé de ne pas limiter le bénéfice de l'aide aux seules entreprises de moins de 10 salariés, mais de l'ouvrir aux entreprises de moins de 30 salariés, clientes de la SIAGI.

Considérant la politique des CAP filières et son effet structurant à moyen terme et la difficulté d'accès aux crédits d'exploitations, notamment dans le cadre de la crise que traverse l'agriculture, la région Centre a décidé, dans la continuité de sa politique de soutien au développement de l'agriculture régionale, de constituer un fonds régional de garantie pour les exploitations agricoles dédiées aux viandes blanches.

#### **Bilan de l'année 2012 du Fonds Régional de Garantie TPE :**

- **Reprise** : 46 dossiers, pour un montant total garanti par la Région de 1 173 353 € en reprise
- **Court terme** : 4 dossiers, pour un montant total garanti par la Région de 57 750 € en crédits court terme

#### **OSÉO**

Depuis 2000, la Région participe au Fonds Régional de Garantie Centre (FRG Centre) qui permet aux Très Petites Entreprises (TPE) et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) régionales en création ou lors d'opérations de transmissions reprises, d'avoir recours plus facilement aux concours bancaires en garantissant en partie ces recours.

Il s'agissait, à l'aide de ce fonds régional, d'augmenter de manière significative le nombre de dossiers soutenus, dans le cadre d'une intervention complémentaire à la garantie traditionnelle OSÉO Garantie faite, elle, à partir d'un fonds national.

Depuis sa création, le FRG Centre est intervenu dans plus de 497 dossiers, couvrant un montant total de crédits garantis de plus de 122 millions d'euros.

En 2012, la Région a décidé de réaliser un nouvel abondement de 1,625 M€ au fonds de garantie afin de permettre une meilleure diffusion auprès de sa cible, notamment sur les projets de développement liés à l'économie verte.

### **2.3.4.3.5 ADIE Centre**

L'ADIE Centre (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est une association loi 1901, implantée en Région Centre depuis fin 1998, qui a pour objet de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit et en leur apportant la formation, l'accompagnement individuel et le soutien collectif dont ils ont besoin.

L'ADIE couvre 19 régions et compte 118 salariés et plus de 300 bénévoles. Elle travaille en partenariat avec le Crédit Mutuel du Centre, les Caisses d'Epargne Centre Val de Loire et Val de France Orléanais et le Crédit Agricole Centre Loire, ainsi que les réseaux locaux d'aides à la création d'entreprises et les réseaux locaux d'aides sociales.

Aujourd'hui l'ADIE Centre dispose de quatre antennes (Orléans, Blois, Tours et Bourges) et de 10 points d'accueil. Elle s'appuie sur une équipe de 7 conseillers, d'un responsable crédit, d'un responsable accompagnement, d'une assistante administrative, d'un directeur régional et de 32 bénévoles.

L'ADIE Centre accueille des créateurs d'entreprises exclus du système bancaire, instruit les dossiers et les présente devant un comité de crédit. Elle assure également un suivi des bénéficiaires qui s'engagent à informer l'ADIE de l'évolution de leur activité.

L'intervention financière de l'ADIE a pour objet :

- d'octroyer aux porteurs de projet des prêts solidaires, des prêts d'honneur, des bourses de matériel, dans le cadre des interventions directes de l'ADIE,
- de mobiliser des financements complémentaires aux prêts solidaires, comme les primes Eden, des subventions spécifiques (Défi jeunes, Agefiph), des PCE.

L'ADIE s'adresse aux personnes :

- ayant des projets de création ou de développement d'une activité économique, leur permettant de créer leur propre emploi,
- n'ayant pas accès au crédit bancaire dans le cadre de leur projet,
- qui sont demandeur d'emploi, bénéficiaires du RMI ou dans une situation précaire.

Depuis son implantation en 1998, en région Centre, l'ADIE a financé la création de plus de 1 691 entreprises.

#### **Bilan 2012 :**

En 2012, l'ADIE a accordé 302 micro-crédits.

#### **Subventions accordées par la Région**

- **45 000,00 €** sur une dépense subventionnable de 236 676,38 € TTC pour accompagner le programme d'actions 2012 de l'ADIE Centre.

#### **Subvention accordée au titre du FSE:**

- **104 970,38 €** sur une dépense subventionnable de 236 676,38 € TTC, compte tenu de l'intérêt de ce projet et de sa cohérence avec les objectifs définis à la mesure 1.3.1 du FSE.

### **2.3.4.3.6 CENTRE ACTIF**

L'Association Centre actif a été constituée en 2003 sous l'impulsion de la Région et de l'Association France Active à laquelle elle adhère et dont elle partage les valeurs et la charte de fonctionnement.

Cette association a pour vocation de favoriser, sur la Région Centre la création et la consolidation d'entreprises ou de structures d'utilité sociale ou solidaires porteuses d'emplois, en mobilisant des initiatives et des financements solidaires.

L'association Centre Actif assure la professionnalisation, la solvabilisation, et la consolidation des structures de l'économie sociale et solidaire en région Centre à travers, notamment, le pilotage et l'animation de fonds de garantie et de dispositifs sous forme d'avance remboursable à taux nul.

Depuis 2009, le champ d'intervention de Centre Actif a été élargi aux demandeurs d'emploi créateurs d'une entreprise.

Centre Actif est située au sein de la maison régionale de l'Economie Sociale et Solidaire à Fleury les Aubrais. L'association est composée d'une équipe de 7 salariés soit 5,6 ETP.

#### **• Financement des entreprises solidaires (FINES)**

La priorité est donnée à l'accompagnement technique et financier des initiatives, facteurs de cohésion sociale, qui nécessitent un soutien complémentaire pour le développement de leurs activités et la pérennisation de leurs emplois.

Centre Actif s'adresse par conséquent aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire s'engageant dans une démarche de consolidation de leur activité, en vue de favoriser leur autonomie financière.

Centre Actif assure depuis sa création, l'animation et le pilotage d'une garantie sur prêts bancaires pour les associations et une intervention en « fonds propres », le Contrat d'Apport Associatif (avance remboursable à taux nul d'un montant minimal de 10 000 € et maximal de 30 000 €) ; deux outils financiers dotés par la Région (70 000 € en 2012), France Active et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Depuis 2010, Centre Actif a souhaité compléter son offre de fonds propres par la mise en place d'un Fonds d'Amorçage Associatif (dotation Région de 30 000 € en 2012) qui permet de doter les petites associations de fonds propres au démarrage (avance remboursable à taux 0 de 5 000 à 10 000 € sur une durée maximale de 18 mois). Cette première étape dans la structuration financière de l'association est alors complémentaire du Contrat d'Apport Associatif (CAA) existant, qui prend ensuite le relais avec sollicitation du partenaire bancaire sur les investissements (via la garantie FAG)

Pour atteindre son objectif, Centre Actif entreprend, notamment, les actions suivantes :

- accueillir et accompagner les structures dans leur démarche de développement d'activité,
- mobiliser et organiser les ressources nécessaires pour intervenir financièrement, en cherchant un effet démultiplicateur,
- mobiliser les expertises humaines, techniques, administratives et financières adaptées pour analyser les projets et les conseiller sur leur stratégie financière.

### Eléments de résultats :

	<b>2012</b>
<b>Nombre total d'entreprises solidaires financées</b>	40
<b>Nombre d'emplois créés ou consolidés</b>	768
<b>Nombre de suivis d'entreprises réalisés</b>	79
<b>Nombre total d'interventions financières</b>	58
<b>Fonds Propres</b>	<b>31</b>
<i>Dont Contrats d'Apport Associatif (CAA)</i>	12
<i>Dont Fonds d'amorçage Associatif (FAA)</i>	9
<i>Dont Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS)</i>	8
<i>Outils France Active (SIFA et FCPIE)</i>	2
<b>Garantie</b>	<b>14</b>
<i>Dont FAG - Loi Galland</i>	8
<i>Autres garanties gérées par France active</i>	6

#### • **Financement des Très Petites Entreprises (TPE)**

Depuis 2009, Centre Actif contribue également à la bancarisation, à des conditions de droit commun (en matière de taux, de durée, de prises de garanties), des créations et reprises de TPE par des publics en difficultés souhaitant créer leur emploi.

Centre actif s'adresse, par conséquent, aux créateurs et créatrices qui ont besoin d'un accompagnement financier spécifique. La priorité est donnée à l'intermédiation bancaire et Centre Actif se veut être le distributeur régional du microcrédit professionnel bancaire garanti, notamment grâce à la mobilisation de la garantie FAG TPE Région Centre ou de la garantie FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes).

192 créateurs d'entreprise ont bénéficié d'une garantie FAG TPE ou FGIF en 2012.

#### **2.3.4.3.7 CENTRECO**

Dans le cadre de sa politique économique, la région Centre soutient Centreco dans le cadre de ses principales missions, à savoir :

- participer à la promotion de l'action et de l'image économique de la région Centre,
- favoriser le développement à l'internationale des PME régionales,
- informer et faciliter l'expertise en matière de développement économique,
- réaliser une évaluation de la politique économique régionale.

En outre, suite au Schéma Régional de Développement Economique et Social, Centreco s'est vu confié de nouvelles missions en matière d'animation, de promotion et d'observation.

Par ailleurs, Centreco remplit un rôle important et reconnu à travers Centrexport, service international de Centreco, pour favoriser le développement à l'export des entreprises régionales.

#### **Bilan du programme d'actions mené en 2012**

En 2012, sur le plan du fonctionnement, Centreco a poursuivi la mise en œuvre de ses actions autour de ses quatre missions de base, à savoir :

**1/ Concernant la promotion**, une nouvelle action a été engagée en 2012, à savoir la coordination d'un programme de valorisation des produits agricoles et agroalimentaires de la région Centre. Cette action, en partenariat avec la région Centre et le réseau consulaire, a consisté à coordonner un programme de signature régionale des produits régionaux se déclinant autour de quatre orientations :

- la mise en œuvre d'un programme de communication valorisant la signature régionale en partenariat avec les différentes initiatives de producteurs locaux et syndicats professionnels,
- la préparation et l'organisation des actions collectives de promotion des produits alimentaires régionaux en région centre et en France, à l'occasion de manifestations grand public et de salons professionnels,
- le développement de l'approvisionnement local de la restauration collective : connaissance de la demande, caractérisation de l'offre. Mise en relation des collectivités et des restaurants avec les producteurs, transformateurs et grossistes,
- l'identification et la fédération d'un réseau de restaurants en région Centre, assurant la promotion des plats du terroir correspondant à la charte « signature régionale des produits régionaux », en partenariat avec les organismes de tourisme de la région Centre.

Concernant les opérations de relation de presse ainsi que la campagne publicitaire dans les médias nationaux et internationaux, Centreco a maintenu les axes de communication engagés en 2011, en partenariat avec plusieurs clusters et pôles de compétitivité. Des actions nouvelles se sont engagées autour du développement de nouveaux outils d'information et de promotion sur le web (animations sur le site internet, développement de liens, applications Smartphones, micro-sites internet, etc.).

Centreco a participé également avec un stand d'information, à trois salons professionnels : le SIAL (salon International de l'Alimentation à Paris Nord Villepinte), le MIDEST (Salon Mondial de la Sous-Traitance Industrielle à Paris) et POLLUTEC (Salon International de l'Environnement à Lyon).

Sur le plan international, Centreco a continué sa collaboration avec l'AFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux), a accompagné le suivi des projets d'implantation d'entreprise. Centreco a poursuivi l'action de prospection à l'international en collaboration avec les agences départementales de développement économique de la région centre sur le thème, d'une part des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, élargi aux secteurs de l'éco-construction et des éco-matériaux, et d'autre part sur de nouveaux thèmes comme l'agroalimentaire.

**2/ Concernant le développement international**, Centrexport, a continué à accompagner et favoriser le développement à l'export des entreprises régionales. 50 actions ont été inscrites au programme de Centrexport, dont 12 actions inscrites pour la première fois (cf. tableau ci-dessous), et proposées à 400 entreprises régionales.

<b>Agro-alimentaire</b>	MDD EXPO -Paris SIAL BRAZIL - Sao Paulo	- 3 et4 avril 2012 - 25 au 28 juin 2012
<b>Agencement de magasins</b>	MPV - marketing Point de ventes - paris	- 27 au 29 mars 2012
<b>Automobile</b>	Automechanika - Francfort	- 11 au 16 septembre 2012
<b>Bâtiment</b>	Bâtimat Maroc à Casablanca	- 4 au 7 avril 2012
<b>Décoration intérieure -culture</b>	French design forum à Londres 100% design à Londres Salon du Patrimoine Culturel à Paris	- 25 avril 2012 - 20 au 23 septembre 2012 - novembre 2012
<b>Environnement</b>	Mission collective BIOENERGIES Suède et Finlande	- 29 au 31 mai 2012
<b>Sous-Traitance et mécanique</b>	JEC Composite Show à Paris	- 27 au 29 mars 2012
<b>Viticulture</b>	Expovinis à Sao Paulo (Brésil) Mini exposition Vins de Loire à Oslo	- Avril 2012 - novembre 2012

**3/ Concernant l'information**, Centreco a continué à informer les partenaires du développement économique régional en organisant une veille économique et en assurant sa diffusion. Des fiches d'information sur les grands secteurs d'activité en région Centre ont été mises à jour et traduites (emballages, agroalimentaire, arts graphiques, bois, horticulture, enseignement supérieur, entreprises à capitaux internationaux,..).

Les sites internet administrés par Centreco ont été mis à jour et le travail de référencement pour une meilleure visibilité sur le web a été renforcé. La veille et l'assistance juridique liées au domaine des interventions économiques des collectivités locales ont été poursuivies.



**4/ Concernant les études et l'évaluation,** Centreco a poursuivi l'évaluation des salons professionnels inscrits au programme international.

Centreco a engagé également la réalisation d'études sectorielles. Parmi les thèmes d'études fixés, on trouve les services aux entreprises, la métrologie, les NTIC et l'informatique en région Centre.

Centreco a maintenu l'édition trimestrielle d'un bilan économique sur les entreprises jugées « sensibles » et a participé aux différents travaux menés en partenariat avec les services de l'Etat et de la Région Centre sur les entreprises en mutation économique.

*En 2012, sur le plan des investissements,* Centreco a souhaité faire l'acquisition de différents équipements bureautiques et informatiques. Ces investissements ont été chiffrés à 20 000 € TTC. Ces acquisitions ont été envisagées pour remplacer des équipements vieillissants et assurer ainsi une meilleure gestion au quotidien de l'activité.

#### **Subvention accordée par la Région**

**2 270 000 €** à Centreco pour la mise en œuvre de ses missions au titre de 2012, dont 20 000,00 € pour l'achat d'équipements bureautiques et informatiques.

### **3 EVALUATION MESURE « AIDER A LA CREATION DE 10 000 EMPLOIS NON DELOCALISABLES »**

#### **Contexte et cadre de la mesure**

Confrontée aux volontés de certaines entreprises de délocaliser leur production, la Région s'est engagée à aider à la création de 10 000 emplois non délocalisables, ancrés sur le territoire de la région Centre, sur la durée de la mandature.

Sept catégories d'emplois ont été définies par les élus régionaux en session plénière du 29 septembre 2011, comme non délocalisables.

Les dispositifs régionaux qui permettent de comptabiliser ces emplois non délocalisables aidés chaque année, ont été identifiés et recensés.

Selon le cadre d'intervention adopté pour la mise en œuvre de la mesure, seuls sont comptabilisés, les emplois en Contrat à Durée Indéterminé, en Temps Plein (TP) et en Equivalent Temps Plein (ETP).

Afin de fournir une information la plus précise possible, il a également été établi un classement selon deux catégories d'emplois : les emplois directs pour lesquels l'emploi créé a été distingué de l'emploi maintenu, et les emplois induits, selon les définitions suivantes :

➤ Emploi direct : emploi créé chez le bénéficiaire de l'aide du fait de l'engagement de la Région dans le financement de l'opération ou de l'action soutenue, ou emploi maintenu qui sans l'aide de la Région disparaîtrait.

➤ Emploi induit : emploi non directement concerné par le financement de la Région mais dont la création ou le maintien dépend d'une aide régionale au fonctionnement ou à l'investissement.

## Précisions nécessaires à l'appréhension des données restituées

Après analyse des données fournies par l'ensemble des directions concernées par la mesure, il apparaît, du fait que le recrutement d'un emploi se positionne à posteriori de l'instruction d'une demande, et le contrat de travail ne figurant pas parmi les pièces exigées par la Région pour le paiement des aides, que pour l'essentiel de ses aides, la Région ne dispose pas d'une information complète pour établir une ventilation Homme/Femme exploitable sur l'ensemble des emplois créés par les structures bénéficiaires de nos aides.

L'information sur la durée du temps de travail, temps plein, temps partiel, est également très souvent absente des retours d'informations fournis par les bénéficiaires des aides de la Région.

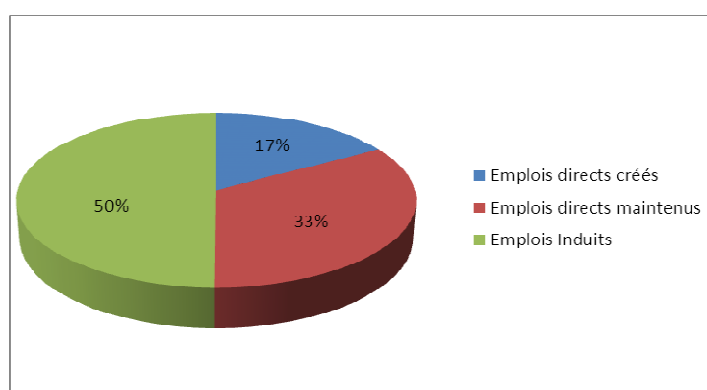
Si l'emploi est au cœur des financements mobilisés par la collectivité, l'essentiel des aides de la Région ne sont pas des aides à l'emploi en tant que telles (à l'exception de CAP ASSO ou CAP Emploi dont la finalité est bien de financer l'emploi généré pour la mise en œuvre d'un projet) et les justificatifs sollicités et retournés sont alors, pour de nombreuses aides, de toute autre nature.

## Analyse des données

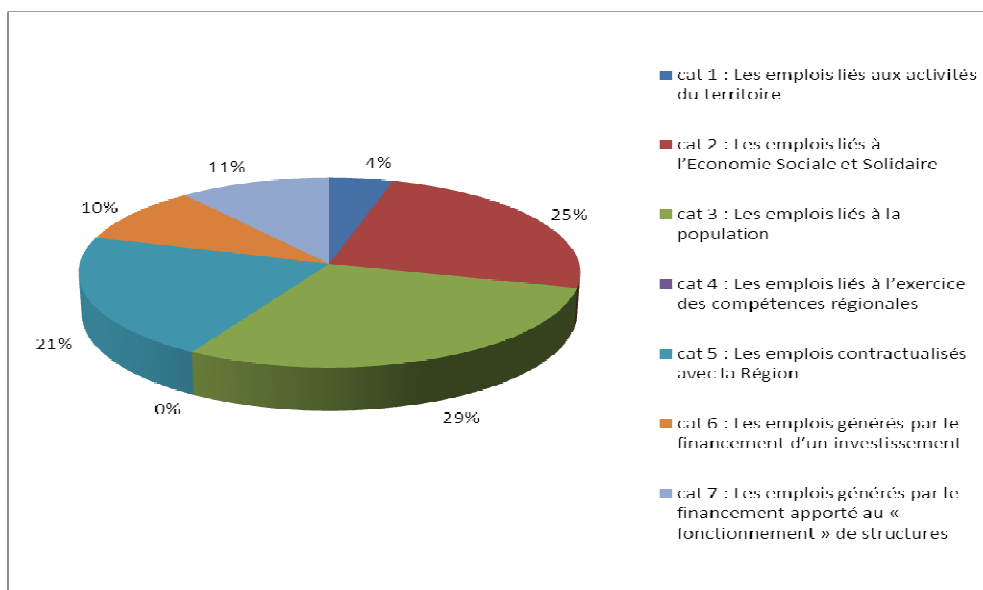
L'ensemble des interventions financières de la Région participe très largement à la création d'emplois sur le territoire régional. L'ensemble des politiques sont mobilisées.

Toutes politiques confondues, **6 218 emplois directs, ont ainsi pu être aidés en 2012 par l'apport de financements régionaux pour un montant global accordé de près de 39 M€**, dont la 33,3 % (2 073 emplois) correspondent à des emplois créés sur l'année, et la 66,6 % (4 146 emplois) à des emplois pour lesquels le maintien dans les structures n'aurait pu être envisagé sans l'intervention financière de la Région.

**6 194 emplois induits ont également pu être créés ou maintenus en 2012 grâce aux financements régionaux** (emplois générés par des investissements financés, emplois créés ou maintenus par notre action en matière de formation professionnelle et continue, d'apprentissage, aide à la décision et à l'investissement en matière d'énergie renouvelable, etc).

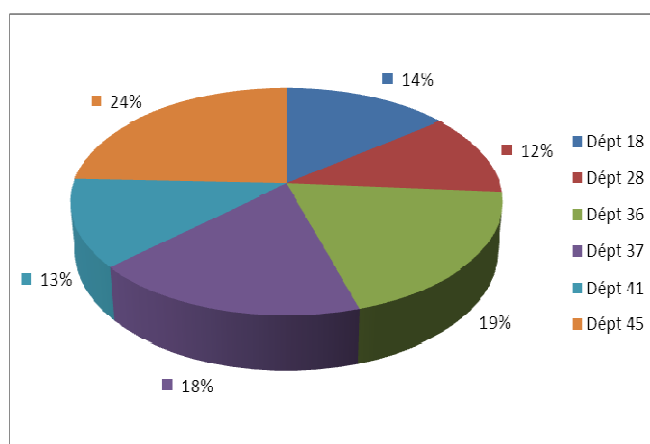


La catégorie d'emplois « Les emplois liés à la population » correspondant à la catégorie 3 est la catégorie la plus créatrice d'emplois non délocalisables (29,36 % soit 1826 des emplois directs). Arrive derrière, la catégorie 2 « Les emplois liés à l'Economie Sociale et Solidaire » (24,54 %, soit 1526 emplois). Il est intéressant de constater qu'un peu plus de 663 emplois directs ont été également générés en 2012 par notre soutien au fonctionnement des structures (catégorie 7).

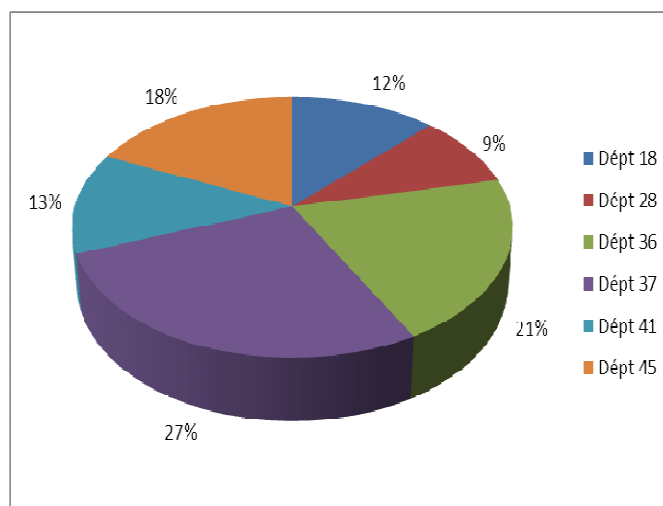


De l'analyse des emplois directs par département il apparaît que le Loiret est le département pour lequel l'action de la Région en terme de création (24%) a été la plus importante. Le département de l'Indre se distingue également par ses créations d'emplois en 2012 (19%) et par le nombre d'emplois maintenus (21%). En tête des départements créateurs d'emplois en 2011 (21%), l'Indre et Loire n'arrive en 2012 qu'en 3<sup>ème</sup> position en termes d'emplois créés (18%). Le nombre d'emplois directs maintenus reste toutefois significatif (1<sup>er</sup> département en termes d'emplois maintenus avec 27 %) Que ce soit en création (12%) ou en maintien d'emplois (9%), l'Eure et Loir apparaît en 2012 en dernière position, juste derrière le Loir et cher (13%) et le Cher (14%).

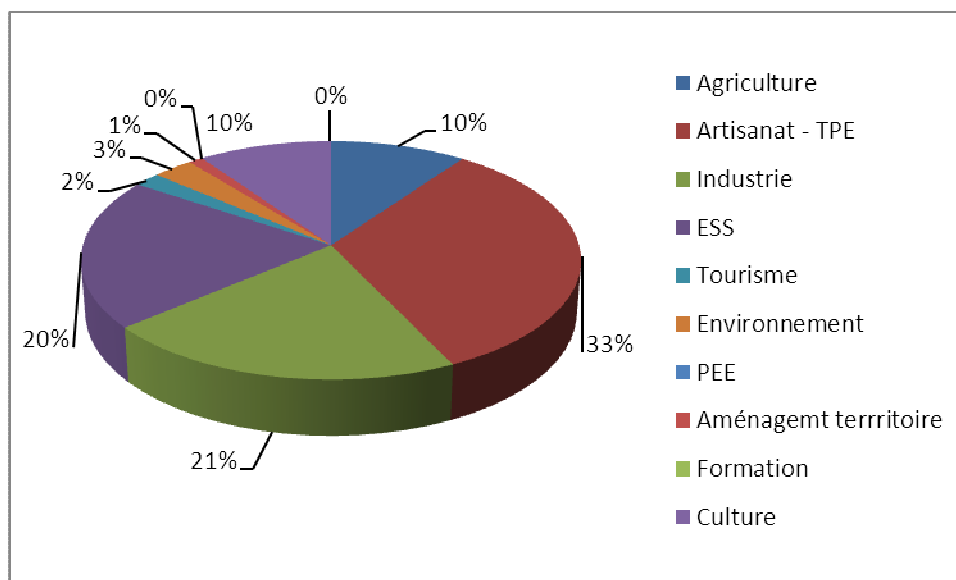
Emplois directs créés par département :



## Emplois directs maintenus par département :



Au travers de notre seule politique Economique, plus de 4668 emplois directs, soit 75,07 % des emplois directs, ont ainsi pu être créés ou maintenus en 2012 dans les entreprises et associations.



L'Artisanat et Très Petite Entreprise dans son ensemble, avec 1071 emplois nouveaux, aidés soit par la collectivité au travers des dispositifs CAP Artisanat Création, et CAP Solidaire, ou par l'intermédiaire des dotations mobilisées au sein de différents fonds d'intervention (fonds de prêts d'honneur des plateformes d'initiatives, outils d'intervention de Centre Actif, ARDAN), est l'un des premiers secteurs créateurs d'emplois non délocalisables.

Sur ce secteur des TPE qui est par conséquent le plus représentatif en terme d'emplois directs financés sur l'année, il ressort que 57,36 % des emplois aidés ont concerné des hommes, et 42,63 % des femmes (contre 60% d'hommes et 40% de femmes en 2011).

Par ailleurs, CAP'ASSO, prévu pour soutenir des projets pérennes qui intègrent des postes en Contrat à Durée Indéterminée, démontre cette année encore sa capacité à créer mais aussi à sauvegarder des emplois existants (454 emplois directs contre 371 en 2011, soit 410,09 ETP et 1250 induits).